



# RAPPORT ANNUEL 2024





# SOMMAIRE

## SIGLES & ABRÉVIATIONS FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024 PRÉSENTATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAIN

- Mission
- Vision
- Techniques d'intervention
- Domaines d'intervention
- États membres

## ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE

- Membres du Conseil des Gouverneurs au 31 décembre 2024
- Membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024
- Direction générale
- Commissaires aux comptes

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

- Interventions au cours de l'exercice 2024
- Bilan global des interventions au 31 décembre 2024
- État du portefeuille au 31 décembre 2024

## ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSMT 2021-2025 AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Une vision et un cadre stratégique ambitieux à l'horizon 2025
- Niveau de mise en œuvre des objectifs du plan « New Frontier 2025 »
- Effets et impacts attendus des interventions du FSA en 2024

## ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- Fonctionnement des organes de décision
- Gestion des ressources humaines
- Qualité de la gouvernance

## SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Aperçu des comptes
- Actif du bilan
- Passif du bilan

## LISTE DES GRAPHIQUES :

- Graphique 1 : Répartition des approbations en garantie par État membre en 2024  
Graphique 2 : Répartition sectorielle des approbations en garantie par secteur d'activité  
Graphique 3 : Répartition cumulée des approbations de garanties par État membre  
Graphique 4 : Répartition des approbations cumulées par secteur d'activité  
Graphique 5 : Répartition cumulée par pays des approbations en bonification  
Graphique 6 : Répartition cumulée par secteur des approbations en bonification  
Graphique 7 : Répartition cumulée par pays des approbations en Refinancements  
Graphique 8 : Répartition cumulée par secteur des approbations en refinancements  
Graphique 9 : Synthèse de la cotation du portefeuille  
Graphique 10 : Taux de réalisation du PDSMT et les taux cibles en 2023 et 2024  
Graphique 11 : Taux de réalisation du PDSMT et les taux cibles par axe stratégique en 2024  
Graphique 12 : Total des approbations en milliards de FCFA de 2022 à 2024  
Graphique 13 : Impôts, taxes et salaires attendus par pays, découlant de l'activité du FSA (en FCFA millions)  
Graphique 14 : Evolution du total de approbations de 2023 à 2024  
Graphique 15 : Evolution du Produit Net Bancaire (PNB) de 2023 à 2024  
Graphique 16 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 2023 à 2024  
Graphique 17 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 2023 à 2024  
Graphique 18 : Evolution du Total Bilan de 2023 à 2024  
Graphique 19 : Evolution de la trésorerie de 2023 à 2024  
Graphique 20 : Evolution du Capital et FSB non encore libéré  
Graphique 21 : Evolution des Fonds propres de 2023 à 2024

## LISTES DES TABLEAUX :

- Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres  
Tableau 2 : Répartition des approbations en garantie par État membre en 2024  
Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2024  
Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par État membre  
Tableau 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité  
Tableau 6 : Répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre  
Tableau 7 : Répartition des interventions globales par secteur  
Tableau 8 : Répartition par pays des refinancements  
Tableau 9 : Répartition cumulée des refinancements accordés par secteur d'activité  
Tableau 10 : Synthèse de la cotation du portefeuille

## LISTES DES FIGURES :

- Figure 1 : Vision PDSMT 2021-2025  
Figure 2 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA  
Figure 3 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA  
Figure 4 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA  
Figure 5 : L'Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'UA

## SIGLES &

## ABREVIATIONS

<b>AUDA</b>	Agence de Développement de l'Union Africaine
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BDEAC</b>	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAE</b>	Communauté de l'Afrique de l'Est
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CDR</b>	Comité de Direction Restreint
<b>CEA</b>	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CEN SAD</b>	Communauté des États Sahélo-Sahariens
<b>CG</b>	Conseil des Gouverneurs
<b>COMESA</b>	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>DAGSI</b>	Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information
<b>DAJR</b>	Direction des Affaires Juridiques et des Risques
<b>DCAF</b>	Direction Centrale chargée de l'Administration et des Finances
<b>DCSE</b>	Direction Centrale chargée de la Stratégie et de l'Exploitation
<b>DCC</b>	Direction de la Coopération et de la Communication
<b>DCQ</b>	Direction des Contrôles et de la Qualité
<b>DEPP</b>	Direction des Études, de la Planification et de la Prospective
<b>DFC</b>	Direction des Finances et de la Comptabilité
<b>DG</b>	Direction Générale
<b>DOP</b>	Direction des Opérations et des Projets
<b>FSA</b>	Fonds de Solidarité Africain
<b>FONDS</b>	Fonds de Solidarité Africain
<b>Fonds</b>	Fonds de Solidarité Africain
<b>FSB</b>	Fonds Spécial de Bonification
<b>MPME</b>	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>PDSMT</b>	Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>SADC</b>	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMA</b>	Union du Maghreb Arabe



## LES BUREAUX DU FSA

### Siège, à Niamey, au Niger

617, Avenue de l'Avenue MOROU KARMA PL 005, B.P. 382 NIAMEY – Quartier Plateau  
+ (227) 20 72 26 32/33/34 - fsa@fondsolidariteafricain.org

### Représentation résidente à Maurice

Africa Fi Place, 1st Floor, 13 Wall Street, Cybercity  
fsa@fondsolidariteafricain.org

### Représentation résidente en Côte d'Ivoire

Immeuble Plaza Tower, 8ème étage, ABIDJAN - Commune du Plateau  
+225.25.20.01.94.80 / 1 / 2 / 3 - fsa@fondsolidariteafricain.org

## LES PAYS MEMBRES DU FSA PAR COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CER)



### Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Benin, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée- Bissau, Guinée, Libéria, Sénégal et Togo et Sierra Leone



### CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEAAC))

Centrafrique, Congo , Gabon et Tchad



### Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA) Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)

Burundi, Rwanda, Maurice et Union des Comores



### Alliance des États du Sahel (AES)

Burkina-Faso, Mali et Niger



### Union du Maghreb Arabe (UMA)

Mauritanie et Maroc

## LE FSA EN BREF



AN AFFILIATE OF MOODY'S





# **MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL**



## MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL



**C**onsolider les acquis, relever les défis d'aujourd'hui et de demain. L'année 2024 a été marquée par un ensemble de défis interdépendants en Afrique (Lutte contre la pauvreté, tensions géopolitiques et vulnérabilité, crise climatique, risques de surendettement, insécurité alimentaire, insuffisance d'accès à l'énergie et à l'eau saine, etc.) mais aussi par des réalisations remarquables pour le FSA. Il y a urgence en Afrique et nous avons besoin d'une Institution encore plus forte pour consolider les acquis en vue de relever non seulement les défis d'aujourd'hui mais également ceux de demain.



Notre Institution commune est demeurée forte au cours de l'année 2024 et n'a pas fléchi face aux défis. Le FSA a consolidé ses acquis et est résolument engagé à relever les défis présents et futurs. Les réalisations du FSA sur les plans opérationnel et financier ont surpassé celles de 2023. Les performances opérationnelles, financières et économiques ont été au rendez-vous, générant autant de la valeur ajoutée pour les Etats membres que des revenus significatifs pour l'Institution qui ont non seulement couvert l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement, mais permis également de renforcer sa trésorerie.

Le niveau des approbations de l'année 2024 s'élève à environ 870 milliards de FCFA, au-delà du total des approbations de l'exercice 2023 (837 milliards de FCFA). Ce niveau d'interventions a concerné plusieurs projets et/ou opérations dans 17 des 23 Etats membres du FSA. Ces approbations ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 1 560 milliards de FCFA dans les Etats membres à l'effet de contribuer autant aux investissements productifs que structurants, générer des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects ainsi que des dizaines de milliards de recettes fiscales pour les Etats membres.

Le FSA a poursuivi en 2024 le renforcement de ses indicateurs financiers qui s'est traduit par une amélioration de sa performance opérationnelle et financière.

Ainsi, entre autres indicateurs de performance opérationnelle et financière, le total de bilan a progressé d'environ 7 % et le Produit Net Bancaire est en augmentation de 2,27 %. Quant au résultat net, il enregistre une forte croissance de 49,36 % et les fonds propres effectifs se sont renforcés d'environ 14 %. Le coefficient d'exploitation ressort à 0,49 pour une norme maximale de 1.

Face à une conjoncture économique difficile, le FSA a continué à faire preuve d'une grande efficacité opérationnelle et d'une meilleure performance financière. Nous continuons de répondre aux besoins du marché grâce à une gamme de produits suffisamment diversifiée comprenant plus de douze (12) instruments opérationnels allant de la garantie financière à la bonification de taux d'intérêt en passant par l'allongement de durée de prêt. Cette diversité est assortie d'un portefeuille des interventions caractérisé par une granularité modérée. Cette performance atteste encore une fois la bonne marche de l'institution et confirme le dynamisme dont fait preuve le Fonds depuis 2016.

Grâce au soutien et à la mobilisation des Administrateurs du FSA et de nos équipes, le Fonds a une fois encore démontré sa capacité à impulser une croissance inclusive et durable sur notre continent. Ensemble, nous avons, avec beaucoup de motivation



et de persévérance, poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique « New Frontier 2025 » et le FSA a consolidé sa position comme acteur clé du développement de ses Etats membres. Nous pouvons donc affirmer, avec satisfaction, que les signaux sont positifs. L'ensemble de nos actions consenties en 2024 s'est traduit par des impacts tangibles, à savoir :

- Une contribution significative à l'atteinte des 20 objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et au 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies ;
- Une notation financière internationale « Investment Grade » (Ba1), attribuée par l'Agence MOODY'S ;
- Une notation financière en monnaie régionale AAA avec perspective stable attribuée par GCR Ratings ;
- Une note A attribuée par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD), correspondant à un indice significatif de conformité aux normes et dispositifs prudentiels ; et
- La confirmation de la certification à la norme ISO 9001 version 2015 délivrée par le Bureau Veritas.

Aussi, les adhésions au Fonds du Maroc et de la Sierra Leone en 2024, ont-elles renforcé non seulement le niveau du capital appelable mais également témoignent de sa capacité à attirer de nouveaux actionnaires. Notre actionnariat, panafricain, comprend à ce jour vingt-trois (23) États membres répartis dans sept (7) des huit (8) Communautés Economiques

Régionales (CER) sur le Continent africain. Ceci traduit le caractère panafricain du FSA et érige l'Institution en un trait d'union entre ces zones d'intégration régionale de l'Afrique. D'ailleurs, le processus d'extension de la base actionnariale du FSA est en cours pour faire adhérer à moyen terme tous les pays africains. A ce titre, le FSA a enregistré un nombre important d'autres Etats et Institutions financières publiques multilatérales qui ont exprimé leur intérêt à adhérer au Fonds.

Ces résultats sont le fruit de la synergie entre le Conseil des Gouverneurs, le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Fonds. Aussi, voudrais-je chaleureusement féliciter l'ensemble du personnel pour son engagement sans faille et son dévouement à performer et à atteindre les objectifs assignés.

**ENSEMBLE, BATISSONS UNE AFRIQUE PROSPERE ! Je vous remercie.**

**M. Abdourahmane DIALLO**  
Directeur Général



**FAITS & EVENEMENTS  
MARQUANTS**



## FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

### LE CONSEIL DES GOUVERNEURS A APPROUVE L'ADHESION DE DEUX NOUVEAUX PAYS (LE MAROC ET LA SIERRA LEONE)



Le Conseil des Gouverneurs du FSA a approuvé le 21 juin 2024 à Abidjan, Côte d'Ivoire l'adhésion au FSA de deux (2) nouveaux Etats, à savoir, le Maroc et la Sierra Leone portant le Fonds à 23 Etats membres.

### LE FSA MAINTIENT SA NOTATION BAA1 DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE NOTATION MOODY'S INVESTORS SERVICES



En 2024, Moody's a maintenu la notation Baal du FSA assortie d'une perspective stable. Cette notation reflète l'adéquation modérée du capital du Fonds, équilibrant un effet de levier en amélioration avec des tampons de liquidité solides en raison de ses actifs liquides substantiels et de son flux de trésorerie net généralement positif.

### GCR RATINGS (GCR) A REHAUSSE LA NOTE D'EMETTEUR DE LONG TERME DU FONDS DE SO- LIDARITE AFRICAIN DE AA+(WU) A AAA(WU) SUR SON ECHELLE REGIONALE



En juillet 2024, GCR ratings (GCR) a réhaussé la note d'émetteur de long terme du FSA de AA+(WU) à AAA(WU) sur son échelle régionale. En outre, la note d'émetteur de court terme attribuée est de A1+(WU). Cette note est assortie d'une perspective stable.



## LE FSA ADHERE A L'ALLIANCE DES INSTITUTIONS FINANCIERES MULTILATERALES AFRICAINES (AIFMA)



Le 9 juillet 2024, le Conseil d'Administration de l'Alliance des Institutions Financières Multilatérales Africaines (AIFMA) a formellement notifié au FSA, son admission à l'Alliance. L'AIFMA a été créée sous les auspices de l'Union Africaine pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en promouvant la collaboration, la coopération et la coordination entre ses institutions membres. Parmi ces membres figurent des entités prestigieuses telles que Africa Finance Corporation (AFC), coopération et la coordination entre des institutions financières multilatérales africaines établies par des traités et dirigées par des Africains. Parmi ces membres figurent des entités prestigieuses telles que Africa Finance Corporation (AFC), African Export-Import Bank (Afreximbank), Trade and Development Bank Group-TDB Group, la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), ATIDI (African Trade & Investment Development Insurance), Shelter Afrique Development Bank (SHAFDB) et ZEP-RE (PTA Reinsurance Company).

## LE FSA ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE (BADEA) SIGNENT UN ACCORD DE FINANCEMENT



Le 21 juin 2024, le FSA et la BADEA ont signé un accord de financement qui permettra d'augmenter le capital du Fonds et d'amplifier son rôle dans la transformation économique des États membres. Cette initiative renforcera la capacité du FSA à soutenir des projets structurants pour le développement durable du continent. Cet événement marque un tournant stratégique pour le FSA, consolidant sa position en tant qu'acteur clé de la transformation économique de l'Afrique.



## LE FSA ET LE CONSEIL DE L'ENTENTE RENFORCENT LEUR PARTENARIAT

Le 6 avril 2024, le FSA et le Conseil de l'Entente ont renforcé leur partenariat à Abidjan en signant un accord-cadre pour soutenir des projets d'infrastructure au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo. Après avoir facilité le financement de la construction de la Tour de l'Entente en 2021, le FSA s'engage encore à accompagner des projets initiés par le Conseil de l'Entente notamment la construction d'un Centre Commercial et d'affaires au Niger et un Complexe hôtelier de haut standing au Burkina Faso. Ce partenariat vise entre autres objectifs à stimuler la croissance économique régionale et renforcer la coopération intra-africaine, contribuant ainsi au développement durable des pays membres du Conseil.



## LE FSA A ETE HONORE PAR L'ASSOCIATION DES INSTITUTIONS AFRICAINES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (AIAFD/ AADFI)

En 2024, le FSA a été honoré par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD / AADFI), recevant un Prix dans la catégorie A à la suite de l'évaluation NDPSE (Normes, Dispositifs Prudentiels, et Système d'Évaluation). Cette distinction, remise en marge des Assemblées annuelles du Groupe de Africa Development Bank Group (BAD) à Nairobi, est venue saluer l'excellence de la gouvernance du FSA, sa rigueur prudentielle et son impact concret sur le développement des États membres.



## LE FSA SOUTIENT LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE SON PLAN D'ASSAINISSEMENT DE LA DETTE INTERIEURE DU PAYS



Le 23 juillet 2024, une rencontre stratégique s'est tenue à Brazzaville, marquant un tournant significatif dans la coopération économique entre le FSA et le Ministère de l'Économie et des Finances de la République du Congo. La délégation du FSA, dirigée par son Directeur Général, Abdourahamane Diallo, a été chaleureusement accueillie par Jean-Baptiste Ondaye, Ministre de l'Économie et des Finances du Congo.

## L'ASSURANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE (ATIDI) ET LE FSA SIGNENT UN ACCORD POUR FOURNIR CONJOINTEMENT LEURS SOLUTIONS D'ATTENUATION DES RISQUES POUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES ET D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS MEMBRES DES DEUX INSTITUTIONS



Le FSA et l'Assurance pour le Développement du Commerce et de l'Investissement en Afrique (ATIDI) ont signé un accord-cadre de coopération stratégique lors de l'Africa Investment Forum 2024. Cet accord fait de l'assureur multilatéral panafricain un partenaire stratégique du FSA dans leurs efforts conjoints pour fournir des instruments de dérisquage et des solutions de rehaussement de crédit afin d'attirer des investissements privés et de mobiliser des capitaux pour des projets transformateurs dans les Etats membres communs.



## **RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE) AU FSA : UN IMPACT CONCRET SUR LES COMMUNAUTES**

Dans le cadre de ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le FSA a renforcé ses initiatives humanitaires, notamment à travers la remise de kits médicaux à la maternité centrale de Niamey « Issaka GAZOBI » ainsi que par l'octroi de dons de vivres à l'Office Produits Vivriers du Niger (OPVN) pour soutenir les victimes des inondations intervenues dans la ville de Maradi au Niger. Le FSA a, par ailleurs, soutenu des ONG qui viennent en aide aux réfugiés victimes des conflits, comme l'ONG SOS Village d'Enfants et les associations telles que celles des veuves de militaires nigériens tombés au champ d'honneur. Le FSA a également offert un abri d'une grande capacité d'accueil pour les patients ainsi que pour leur accompagnant à la maternité centrale du Niger en vue d'améliorer les conditions de soins de santé des femmes et des enfants.

## **ACCORD HISTORIQUE POUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DU FSA : AFG HOLDING ET LE FSA UNISSENT LEURS FORCES POUR SOUTENIR LE FINANCEMENT DES PME**

Le FSA et AFG Holding ont signé le 8 juillet 2024 un accord visant à renforcer leur soutien aux entreprises des pays d'intervention communs. Cette initiative vise à augmenter la capacité financière des entreprises locales et marque une étape décisive dans leur engagement commun pour le développement économique durable des pays concernés. En unissant leurs forces, le FSA et AFG Holding s'engagent à développer des solutions financières innovantes adaptées aux besoins spécifiques des entreprises locales, offrant ainsi un accès à des financements compétitifs et des formules d'accompagnement personnalisées. L'accord entre le FSA et AFG Holding contribuera au développement de la plateforme des PME Business Hub, initiée par AFG HOLDING Bank Côte d'Ivoire destinée à promouvoir et accompagner les PME locales.





## PARTENARIAT STRATEGIQUE ENTRE LE FSA ET LA BAD

Le 21 juin 2024, le FSA et la BAD formalisent leur coopération à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en marge de la 3ème session ordinaire du Conseil des Gouverneurs du Fonds.

Ce partenariat stratégique constitue une première étape qui vise à renforcer la collaboration entre la Banque et le Fonds. A ce titre, le FSA et la BAD ont signé une lettre d'intention, à travers laquelle plusieurs axes de coopération stratégiques ont été retenus, à savoir :



- La prise de participation de la BAD dans son capital ;
- Un partage de connaissance et d'expertise, à travers l'assistance technique, l'organisation d'ateliers, des missions de partage d'expérience ;
- Le développement de synergies dans la mise en œuvre des projets et programmes de la BAD : Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé (FSP/PSF), Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA), Initiative pour la création de Banques d'investissement pour l'entrepreneuriat des jeunes (YEIB), Initiative des obligations d'investissement indexées sur la sécurité (SIIB) ;
- Le développement d'initiatives entre le FSA et la BAD pour rehausser le financement des High 5 de la Banque : (i) Nourrir l'Afrique, (ii) Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, (iii) Industrialiser l'Afrique, (iv) Intégrer l'Afrique, et (v) améliorer la qualité de vie des Africains.



## LE FSA ET LA SOCIETE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE SIGNENT UN ACCORD-CADRE DE COOPERATION



Riyad, Arabie Saoudite - 30 avril 2024 – Le FSA et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), ont signé un accord-cadre de coopération pour faciliter le développement économique et renforcer la croissance et les initiatives du secteur privé dans leurs États membres communs. Il s'agira spécifiquement pour les deux Institutions de mutualiser les efforts pour accroître le financement des investissements du secteur privé, notamment en faveur d'institutions financières, des infrastructures, de l'agriculture, l'industrie manufacturière et l'énergie pour le développement durable.

## LE FSA ET LA CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA) LANCENT LA GARANTIE DE PRETS AU LOGEMENT (GPL)



Le lancement de la GPL a eu lieu le vendredi 17 mai 2024 à Lomé, au Togo. La Garantie de Prêts au Logement (GPL) est une ligne de garantie issue d'un partenariat inédit entre deux Institutions de premier rang : le FSA, spécialisé dans le domaine des garanties financières, la CRRH-UEMOA spécialisée dans le financement de l'habitat. La garantie de prêts au logement (GPL) est destinée aux Banques et systèmes financiers décentralisés (SFD) de la zone UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), afin de partager le risque de crédit associé aux prêts hypothécaires. Elle protège contre les défauts de paiement des prêts au logement octroyés aux salariés du secteur public et privé pour l'acquisition d'un logement.

**LE FSA, LE GARANT :** Une expertise développée en matière de garantie financière, en étant que le seul Fonds de Garantie dans la zone UEMOA à avoir obtenu une notation Investment Grade\*.



LA CRRH UEMOA, LE FACILITATEUR SPONSOR : Une expertise et une implication reconnues dans le secteur du logement. La CRRH-UEMOA sera impliquée essentiellement dans la distribution du produit et l'assistance au reporting.

## ENCAGE INSTITUTIONNELLE OBSERVATEUR



### LE FSA ET LE MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DU NIGER S'ASSOCIENT POUR REHAUSER L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES AU NIGER



Au Niger, le jeudi 25 avril 2024, le Gouvernement de la République du Niger, représenté par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), avec à sa tête, le ministre, M. Salissou SAHIROU et le Fonds de Solidarité Africain (FSA), représenté par M. Abdourahmane DIALLO, Directeur Général, ont procédé à la signature d'un Accord-cadre de Coopération, au siège du FSA à Niamey, au Niger.

### ACCORD DE COLLABORATION ENTRE LA SOCIETE NATIONALE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE (SONAPI SA) DE GUINÉE ET LE FSA POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT EN GUINÉE



Niamey, le 10 juillet 2024 - La Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière (SONAPI SA), représentée par Madame BARRY-MAH Maïmouna Laure, Directrice Générale, et le Fonds de Solidarité Africain (FSA), représenté par Monsieur Abdourahmane DIALLO, son Directeur Général, ont signé un accord-cadre visant à renforcer leur collaboration pour le développement du financement du logement en Guinée.



## REFORCER LE VOLUME DES INVESTISSEMENTS PRIVES : LE CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN COTE D'IVOIRE (CEPICI) ET LE FSA SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

En Côte d'Ivoire, 2024 : Le CEPICI et le FSA ont signé, le jeudi 04 avril 2024, un Accord-Cadre de Coopération et de partenariat stratégique, pour faciliter et accroître le financement des investissements privés en Côte d'Ivoire.



## LE FSA ET LES CHAMBRES DE COMMERCE AU CONGO SIGNENT UN ACCORD CADRE POUR ACCROITRE LE FINANCEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PME AU CONGO

Au Congo, le 23 juillet 2024 - En marge de la cérémonie officielle de lancement des activités du FSA au Congo, la FSA a formalisé plusieurs partenariats stratégiques, à savoir :

- Avec les deux principales chambres de commerce du pays : la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville (CCIAMB) et la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe Noire (CCIAM-PR) ;
- Avec les deux principales faîtières d'entreprises : Le Congrès des Chefs d'Entreprises du Congo (CCEC) et l'Union des Opérateurs Economiques du Congo (UNOC)



## LE FSA ET LE CENTRE INCUBATEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU NIGER (CIPMEN) SIGNENT UN ACCORD CADRE

Au Niger, en 2024 : Le FSA et le CIPMEN, principal incubateur des PME/TPE au Niger s'unissent pour accroître le développement et le financement des PME/TPE au Niger.



## LE FSA ET LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT AU NIGER (SINERGI) JOIGNENT LES EFFORTS POUR ACCROITRE LE FINANCEMENT DES PME/TPE AU NIGER

Au Niger, en 2024 : Le FSA et la Société d'Investissement au Niger (SINERGI) spécialisée dans le financement des PME à travers la signature d'un partenariat ont décidé de faciliter et accroître le financement et l'accompagnement des PME/TPE au Niger.



## LE FSA ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES SPECIALISEES POUR LE DEVELOPPEMENT DU MALI

Au Mali en 2024 : Le FSA a développé des partenariats avec quatre (4) agences étatiques spécialisées dans la promotion des investissements, du développement industriel et de l'exportation :

- Agence de Promotion des Investissements du Mali (API Mali) ;
- Agence de Promotion des Exportations du Mali (APEX Mali) ;
- Agence pour l'aménagement et la gestion des Zones Industrielles du Mali (AZI-MA) ;
- Projet de Formalisation des acteurs du Détail (PROFAC)

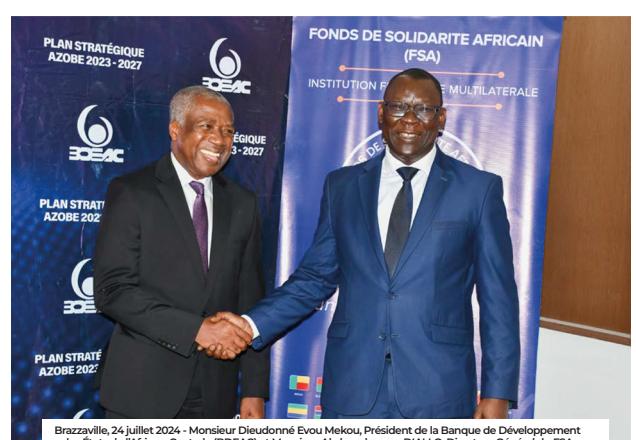


# **LANCEMENT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DU FSA AU CONGO ET RENCONTRES AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ECONOMIQUES DU PAYS**



## LANCÉMENT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES DU FSA AU CONGO ET RENCONTRES AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU PAYS

Au cours du mois de juillet 2024, le FSA a rencontré les principaux acteurs économiques du Congo et a officiellement lancé ses activités opérationnelles dans le pays. La conduite des activités a été un succès retentissant et a été marquée par :



## **T Des rencontres avec les autorités du pays :**

Les échanges avec les autorités congolaises ont mis en lumière leurs priorités et attentes vis-à-vis du FSA, qui est perçu comme un partenaire clé pour soutenir le pays dans la mise en œuvre de projets essentiels. Parmi ces priorités figurent :

- L'industrialisation : Le FSA a été sollicité pour contribuer à l'électrification des zones industrielles et à l'organisation d'un forum sur l'industrialisation axée sur l'énergie.
- Le secteur privé : Le ministère des PME a exprimé un fort intérêt pour un partenariat visant à développer les entreprises locales.
- Les infrastructures et le logement : Le FSA a été invité à accompagner le financement des projets d'infrastructure, en particulier dans le secteur du logement, en collaboration avec la Banque Congolaise de l'Habitat.
- L'emploi et la consommation locale: Le soutien à l'emploi des jeunes et la promotion de la consommation locale ont également été au cœur des préoccupations des autorités.





## 2

## Deux rencontres majeures avec les acteurs économiques du pays :

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a organisé deux événements majeurs au Congo. Le premier, en collaboration avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits (APEC), a permis de présenter le FSA aux principales banques du pays, telles que BGFI Bank, BCI et BCH, suscitant un vif intérêt pour ses mécanismes opérationnels et renforçant sa visibilité dans le secteur bancaire.

Le second événement a été la cérémonie officielle de lancement des activités du FSA, présidée par la Ministre de l'Économie et des Finances, qui a marqué le début de ses opérations. Cette cérémonie a rassemblé des autorités gouvernementales, des représentants d'organisations internationales et des dirigeants d'entreprises, mettant en lumière les opportunités économiques offertes par le FSA et aboutissant à la signature d'accords-cadres avec des banques et des organisations locales.

Ces initiatives ont renforcé la position du FSA comme acteur clé du développement économique au Congo et ont favorisé de nouveaux partenariats.



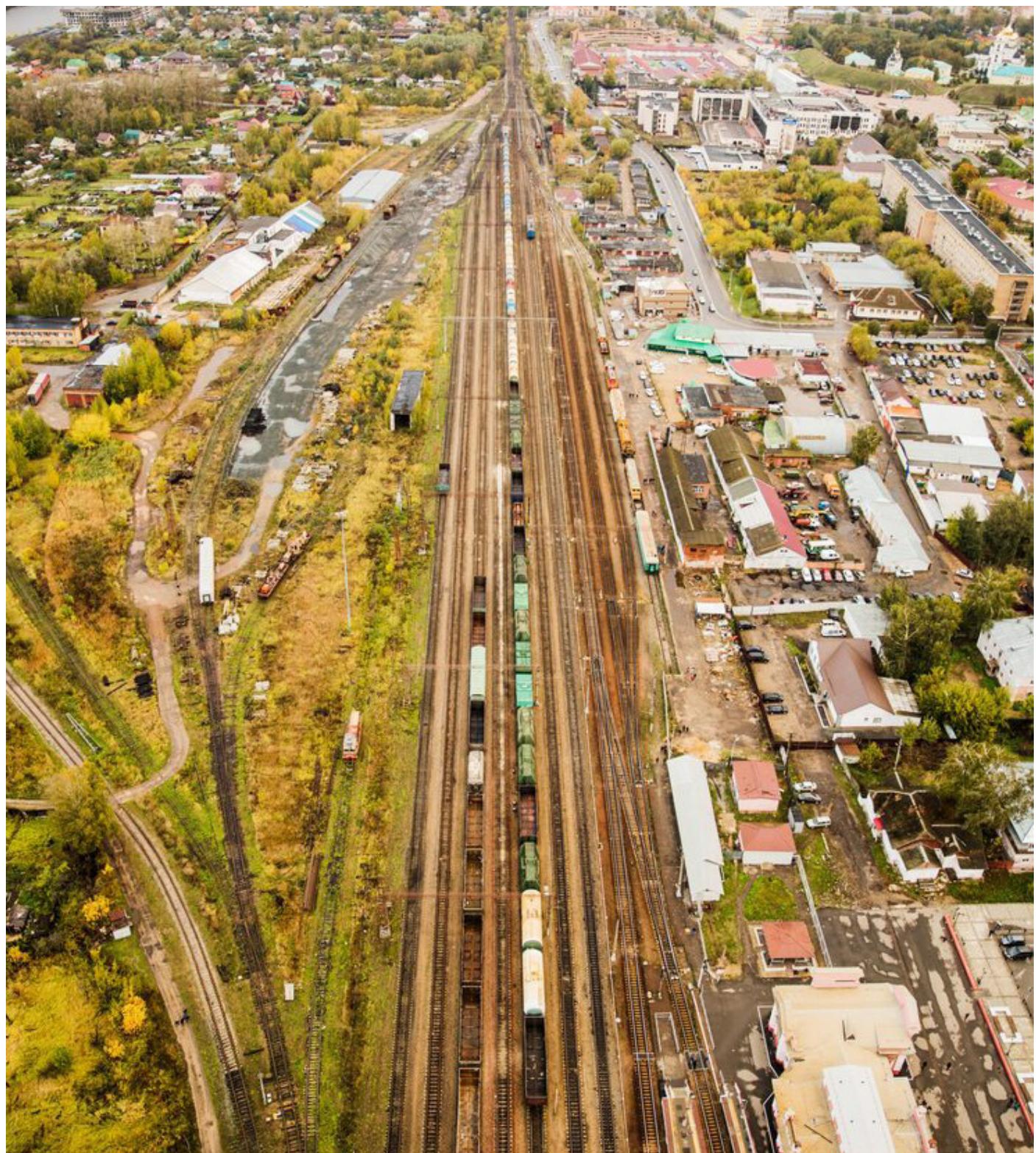
1.

# PRÉSENTATION DU FSA



## 1.1 MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

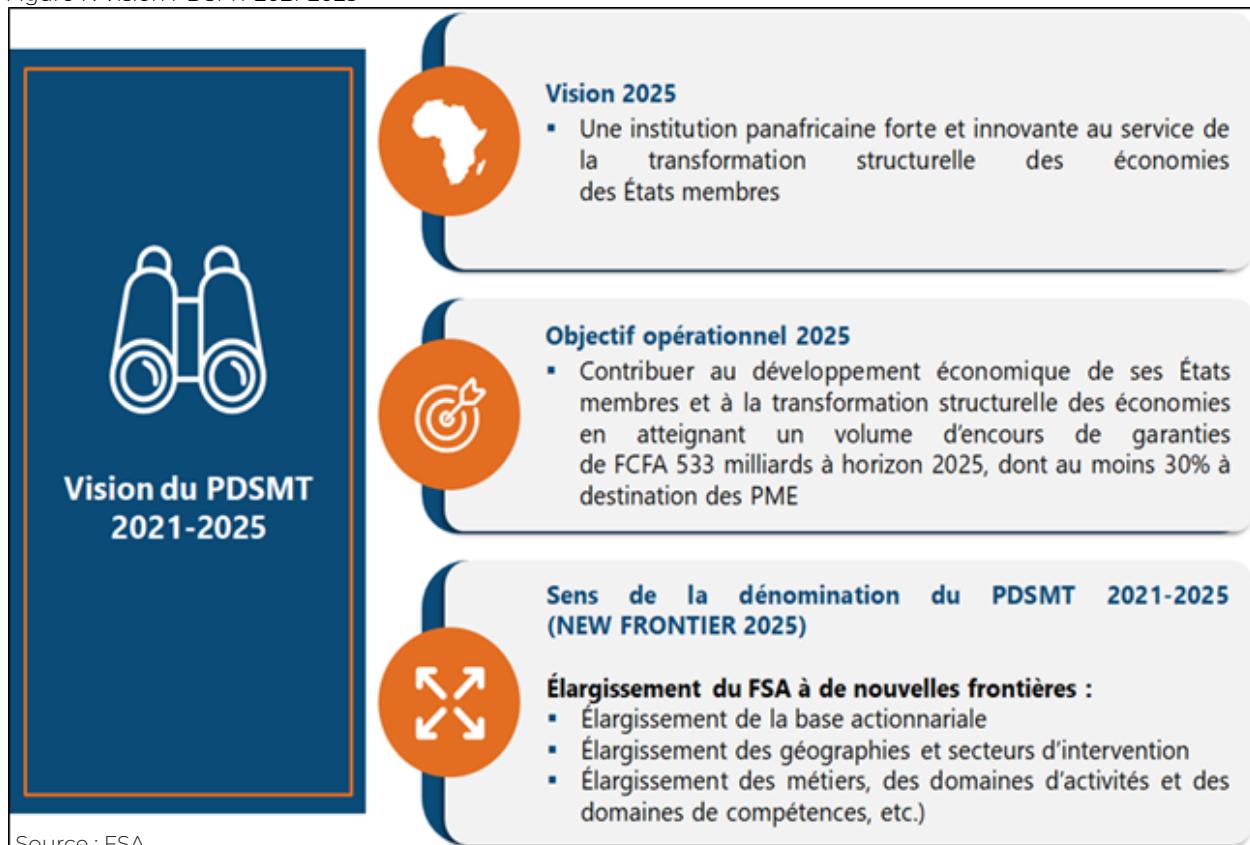




## 1.2 VISION

Définie de façon participative pour une meilleure appropriation par les équipes et une mise en œuvre plus agile et efficace, la vision 2025 du FSA s'appuie sur les accomplissements du PDSMT 2016-2020 tout en adressant les difficultés rencontrées au cours de sa mise en œuvre. La vision est présentée de manière synthétique dans la figure suivante :

Figure 1 : Vision PDSMT 2021-2025



Source : FSA

La vision 2025 entend faire renouer le FSA avec le rôle premier qui lui a été dévolu lors de sa création à savoir "se positionner comme un catalyseur de développement économique et être un contributeur essentiel à la réduction de la pauvreté sur le continent en mettant l'accent sur son impact économique et social au sein des pays membres".

Pour ce faire, le FSA se positionne comme une institution de garantie et de financement panafricaine de référence à l'horizon 2025 en optimisant à la fois son fonctionnement interne et en renforçant sa visibilité externe vis-à-vis des acteurs économiques. D'un point de vue interne, l'optimisation du fonctionnement de l'organisation et de la gestion des opérations et des ressources financières permettront au Fonds de supporter efficacement l'expansion opérationnelle prévue. D'un point de vue externe, l'atteinte de l'objectif passera par l'accroissement de l'influence du FSA sur ses partenaires africains et le développement de sa crédibilité à l'échelle du continent et sur le plan international.



En outre, le FSA va renforcer sa capacité financière en optimisant son processus de mobilisation des ressources financières tout en développant une stratégie de différenciation et d'innovation à travers une offre de produits et services adéquate.

Enfin, le FSA va créer un impact socio-économique plus important et contribuer au développement économique de ses Etats membres à travers l'approfondissement de son accompagnement financier et technique aux bénéficiaires de ses interventions et l'accroissement de la visibilité des résultats probants générés.

La vision 2025 réaffirme donc la volonté du FSA de s'ériger en une institution panafricaine de référence, tant d'un point de vue opérationnel que de la gouvernance. C'est en cela que le FSA vise à « devenir une institution panafricaine forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des États membres ».

## 1.3 TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le Fonds intervient en faveur des États membres, du système financier et des promoteurs publics & privés par différents moyens, notamment :

### La Garantie Financière

- La garantie individuelle des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés essentiellement au financement des projets d'investissement ;
- La garantie de portefeuille en faveur des banques afin que celles-ci financent les PME/PMI des Etats membres ;
- La ligne de garantie destinée aux Fonds Nationaux de Garantie pour accroître leur capacité d'intervention ;
- La contre-garantie des cautions individuelles et des lignes de cautions des marchés de BTP et des opérations présentant un intérêt stratégique pour les États membres ;
- La ligne de contre garantie des cautions des marchés de BTP, destinée aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés ;
- La couverture des opérations d'import/export dans le cadre de la réalisation des contrats commerciaux internationaux ;

### La bonification de taux d'intérêt

des prêts accordés aux Etats et à leurs démembrements ;



**Le refinancement des échéances de prêts** (avec ou sans allongement de la durée des prêts) pour assurer l'adéquation des flux de trésorerie générés par l'entreprise et le service de la dette auquel elle doit faire face.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

## 1.4 DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs d'activités. La nomenclature de ces secteurs se présente comme suit :

- Agriculture, sylviculture, pêche ;
- Activités extractives ;
- Activités de fabrication ;
- Production et distribution d'électricité ;
- Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution ;
- Construction ;
- Commerce ;
- Transport et entreposage ;
- Hébergement et restauration ;
- Information et communication ;
- Activités financières et des assurances ;
- Activités immobilières ;
- Enseignement ;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- Activités de services de soutien et activités techniques ;
- Activités de santé humaine ;
- Activités artistiques, sportives et récréatives ;
- Divers.

## 1.5 ETATS MEMBRES

Au 31 décembre 2024, le Fonds compte vingt-trois (23) Etats membres. Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Royaume du Maroc, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo et l'Union des Comores. En sus des Etats africains, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est également actionnaire du FSA.



2.

## ORGANES DE DECISIONS, DE GESTION ET DE CONTRÔLE



Le Fonds de Solidarité Africain (FSA), institution financière multilatérale créée en 1976 et basée à Niamey (Niger), dispose d'un cadre de gouvernance, de gestion et de contrôle structuré autour de plusieurs organes. Sous la direction et le contrôle du Conseil des Gouverneurs, le Fonds est géré par :

- Le Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général.

## 1. Supervision & décisions stratégiques

### Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs constitue l'instance de décisions du Fonds. Il détient tous les pouvoirs de contrôle en matière de gestion, de fonctionnement et d'administration du Fonds. C'est l'organe suprême de décision. Elle réunit les ministres en charge des finances des Etats membres. Elle fixe les grandes orientations, adopte le budget, approuve les états financiers et décide de l'adhésion de nouveaux membres.

Le Conseil des Gouverneurs peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs à lui dévolus, à l'exception de ceux listés dans les Statuts.

### Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de supervision de la gestion. Chaque actionnaire de catégorie « A » y est représenté par un Administrateur. La représentation des Actionnaires de catégorie « B » est convenue d'accord partie. Il contrôle l'exécution des décisions du Conseil des Gouverneurs et suit la gestion du Directeur Général. Il approuve les projets et opérations de garantie, de refinancement ou de bonification. De plus, il comprend :

- Un Administrateur Indépendant, Président du Comité d'Audit
- Un Administrateur Indépendant, Président du Comité des Risques

## 2. Organe de gestion

### Directeur Général

Le Directeur Général est le Représentant légal du Fonds et dispose de la signature sociale du Fonds, selon les règles fixées par le Conseil d'Administration. Il assure la gestion courante du Fonds sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il est responsable de l'organisation des services, de la nomination, du recrutement, de l'affectation et du licenciement du personnel, conformément aux Statut du Personnel. Il édicte les règlements de gestion du personnel et exécute le budget. Sous l'Autorité du Conseil d'Administration, il détermine les couvertures de postes, les conditions de recrutement, les rémunérations ainsi que les conditions d'attribution des prêts au Personnel.



### 3. Organes de contrôle

#### Commissaires aux Comptes

Nommés par le Conseil des Gouverneurs, les Commissaires aux Comptes effectuent des audits définis par la loi et les Statuts du Fonds. Leur mission vise à certifier la sincérité et la régularité des données comptables et financières ainsi qu'à évaluer le dispositif de contrôle interne du Fonds.

#### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe spécialisé du Conseil d'Administration du Fonds. Il a pour mission d'exercer les prérogatives du Conseil d'Administration en matière de surveillance du dispositif de contrôle interne et lui rend compte.

#### Audit interne

L'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit. Il aide le Fonds à atteindre ses objectifs en évoluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.



## 2.1 MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS AU 31 DECEMBRE 2024

### PRESIDENTE



**Madame Nialé KABA**

Ministre de l'Économie, du Plan et  
du Développement de la Côte d'Ivoire

### MEMBRES



**M. Romuald WADAGNI**

Ministre d'Etat chargé de  
l'Économie et des Finances



**M. Aboubakar  
NACANABO**

Ministre de l'Économie, des  
Finances et de la Prospective



**M. Audace NIYONZIMA**

Ministre des Finances, du Budget  
et de la Planification Economique

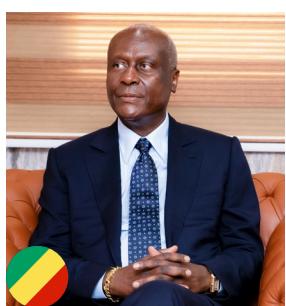


**M. Olavo Avelino  
Garcia CORREIA**

Vice-Premier Ministre, ministre  
des Finances, de la Promotion  
de l'Entreprenariat et de  
l'Economie numérique



**M. Hervé NDOBA**  
Ministre des Finances  
et du Budget



**M. Jean-Baptiste ONDAYE**  
Ministre de l'Economie  
et des Finances



**M. Mays MOUSSI**  
Ministre de l'Economie  
et des Participations



**HE. Seedy KM KEITA**  
Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques



**M. Mourana SOUMAH**  
Ministre de l'Economie et  
des Finances



**M. Ilidio Vieira Te**  
Ministre des Finances



**HE. Boima S. Kamara**  
Ministre des Finances et de la  
Planification du Développement



**M. Alousséni SANOU**  
Ministre de l'Economie  
et des Finances



**M. Abdessalam  
Mohamed SALEH**  
Ministre de l'Économie  
et du Développement  
Durable



**HE Renganaden  
PADAYACHY**  
Ministre des Finances, de la  
Planification Economique  
et du Développement



**S.E. Ali Mahaman  
Lamine ZEINE**  
Premier Ministre  
Ministre de l'Economie  
et des Finances



**M. Yusuf MURANGWA**  
Ministre des Finances et de la  
Planification Economique



**M. Cheikh DIBA**  
Ministre des Finances  
et du Budget



**HE. Sheku Ahmed  
Fantamadi BANGURA**  
Ministre des Finances



**M. Tahir Hamid NGUILIN**  
Monsieur Tahir Hamid NGUILIN  
Ministre d'Etat,  
Ministre des Finances et du Budget



**M. Essowé  
Georges BARCOLA**  
Ministre de l'Économie  
et des Finances



**Mme Nadia FETTAH**  
Ministre de l'Economie  
et des Finances



**M. Ibrahim Mohamed  
ABDOURAZAK**  
Ministre des Finances, du  
Budget et du Secteur Bancaire



## 2.2 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2024

### Actionnaires de Catégorie A



#### PRESIDENT

M. Kobenan TANO

Directeur des Affaires Economiques Régionales  
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement

### MEMBRES



**M. Oumara KARIMOU ASSOUMA**  
Directeur Général du Trésor et de la  
Comptabilité Publique  
Ministère de l'Economie et des Finances



**M. Serge Louis Marie P. TOE**

Directeur de la Dette Publique  
Ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Prospective



**Mme. Isidora NTAKIYIRUTA**  
Assistante du Ministre  
Ministère des Finances, du Budget et  
de la Planification Economique



**Mme. ADALGISA BARBOSA EVORA VAZ**

Secrétaire d'Etat à la Promotion des  
Entreprises  
Ministère des Finances, de la Promotion de  
l'Entreprenariat et de l'Economie numérique



**M. Abakar MAHAMAT**  
Inspecteur Principal du Trésor  
Ministère des Finances et du Budget



**M. Aimé Klebert SINGHA**

Conseiller aux recettes de portefeuille et  
de service  
Ministère de l'Economie et des Finances



**Mme Dorcas Isabelle AKAFOU**  
Conseiller Technique du Ministre  
Ministère de l'Economie, du Plan et du  
Développement



**M. Jean Jacques ESSONO**

Conseiller du Ministre  
Ministère de l'Economie et des Participations



**M. Lamin BOJANG**  
Conseiller du Ministre  
Ministère des Finances et des Affaires  
Economiques



**M. Lamine CAMARA**

Conseiller du Ministre chargé des Questions de  
Finances Publiques  
Ministère de l'Economie et des Finances



**M. Carimo Abdul LY**  
Economiste, Conseiller du Ministre  
Ministère des Finances



**M. Nicholas N. JOHNSON**

Conseiller du Ministre  
Ministère des Finances et de la Planification du  
Développement



**M. Ely Prosper ARAMA**  
Directeur Général de la Dette Publique  
Ministère de l'Economie et des Finances



**M. Sohail Javed Ahmad SUHOOTOORAH**

Directeur de l'Economie et des Finances  
Ministère des Finances, de la Planification  
Economique et du Développement

**M. Mohamed TEGHRE**

Directeur Général de l'Evaluation, du Suivi et des Réformes  
Ministre de l'Économie et du Développement Durable

**M. Alio DAOUDA**

Secrétaire Général  
Ministère de l'Economie et des Finances

**M. Obald HAKIZIMANA**

Economiste en charge du secteur réel /  
Economiste en Chef du Département  
Ministère des Finances et de la Planification Economique

**M. Younoussa BA**

Directeur du Contrôle interne  
Direction Générale du Budget  
Ministère des Finances et du Budget

**Ms. Kadietu ALLIE**

Ag. Minister of finance Freetown,  
Sierra Leone

**M. Loukman Moustapha HISSEN**

Inspecteur Général des Finances  
Ministère des Finances et du Budget

**M. Affo Tchitchi DEDJI**

Administrateur des Finances,  
Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers  
Ministère de l'Economie et des Finances

**M. Fahar-El-Dine Mohamed**

Directeur de la Surveillance et de la Réglementation de la Banque Centrale  
Ministère des finances, du Budget et du Secteur Bancaire

**Actionnaires de Catégorie B**

Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) :

**M. Gil Blas SOP TAGNE**

Directeur des Opérations

**Administrateurs indépendants :****Mme Afua AMOAH DJIMI**

Présidente du Comité des Risques,  
Membre du Comité de Pilotage

**Mme Sophia ZAIDI**

Présidente du Comité d'Audit,  
Membre du Comité de Pilotage



## 2.3 DIRECTION GENERALE



**M. Abdourahmane DIALLO**  
Directeur Général



**M. Flama Salim  
DIAKITE**  
Auditeur  
Interne Séniior



**M. Jean Berchmans  
NKURUNZIZA**  
Directeur Central  
chargé de la Stratégie  
et de l'Exploitation



**Mme Aubierge Ginette  
DOVONOU-THOO**  
Directeur Central  
chargé de  
l'Administration  
et des Finances



**M. Laouali  
MOUSSA**

Directeur des Finances  
et de la Comptabilité



**Mme Safiatou Isabelle  
JACKOU**

Directeur de la Coopération  
et de la Communication



**M. Chinfalbo  
DEBALBE**

Directeur des Affaires  
Juridiques et des Risques



**M. Evariste  
KYELEM**

Directeur de l'Administration  
Générale et du Système  
d'Information



**M. Abdoulahi  
AHMADOU SIDIBE**

Directeur des Opérations  
et des Projets



**M. Fidelia  
Beugré DAGO**

Directeur des Études,  
de la Planification et de  
la Prospective



**M. Koffi  
ZOUGLO**

Directeur des Contrôles  
et de la Qualité

## MISSIONS RESIDENTES DU FSA



**M. Emmanuel  
Adadé SALLAH**  
Chef de la Mission  
Résidente de Maurice



**M. Aly GUINDO**  
Chef de la Mission  
Résidente de Côte d'Ivoire



## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**mazars**  
MAZARS SENEGAL

  
**KMC NIGER**

3.



# ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN



Le taux de croissance économique mondiale a été estimé à 3,2 % en 2024, 3,2 % en 2023 et 3,5 % en 2022. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne historique de 3,7 % observée entre 2000 et 2019. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance mondiale devrait baisser à 2,8 % en 2025 et rester à 3% en 2026 en raison de l'intensification des tensions commerciales et du haut degré d'incertitude entourant les politiques publiques. Ces tensions pourraient freiner davantage la croissance. Aussi, les changements de politique publique pourraient-ils entraîner un brusque resserrement des conditions financières mondiales et des sorties de capitaux, affectant particulièrement les pays émergents.

Au niveau mondial, l'inflation devrait passer d'une moyenne annuelle de 6,7 % en 2023 à 5,9 % en 2024, puis à 4,3 % en 2025. Elle devrait continuer de diminuer, malgré des révisions à la hausse pour certains pays. Les déséquilibres cycliques se sont atténués depuis le début de l'année 2024, ce qui a permis de mieux aligner l'activité économique sur la production potentielle dans les principales puissances économiques mondiales. Cet ajustement réduit les écarts entre les taux d'inflation des différents pays et, dans l'ensemble, a contribué à faire baisser l'inflation mondiale.

En Afrique, les économies restent résilientes face aux multiples chocs, avec une croissance moyenne estimée à 4,0 % en 2024, soit à environ 0,5 point de pourcentage de plus que les 3,6 % estimés en 2023 contre 4,1 % en 2022. Cette faible baisse est attribuée à divers facteurs, notamment la persistance des prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie due aux effets durables de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à la faiblesse de la demande mondiale qui pèse sur les performances des exportations, au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes qui entravent la productivité agricole et la production d'électricité, ainsi qu'aux poches d'instabilité politique et de conflits existant dans certains pays africains. Malgré ces défis mondiaux qui ont mis à l'épreuve les économies du monde entier, le continent africain devrait rester résilient.

Dans cette même dynamique, l'Afrique de l'Est devrait retrouver sa position de région africaine affichant la croissance la plus rapide, avec une croissance du PIB réel passant d'une estimation de 1,5 % en 2023 à 4,9 % en 2024 et 5,7 % en 2025. Quant à l'Afrique Centrale, la croissance devrait ralentir à 4,3 % en 2023 à 4,1 % en 2024, avant de s'améliorer fortement pour atteindre 4,7 % en 2025. S'agissant de l'Afrique de l'Ouest, la croissance devrait s'accélérer, passant d'une estimation de 3,6 % en 2023 à 4,2 % en 2024, pour se consolider à 4,4 % l'année suivante. Concernant l'Afrique du Nord, la croissance devrait passer d'une estimation de 4,1 % en 2023 à 3,6 % en 2024 et à 4,2 % en 2025. Enfin, en Afrique australie, la croissance devrait légèrement se redresser, passant d'une estimation de 1,6 % en 2023 à 2,2 % en 2024, pour se raffermir à 2,7 % en 2025.

En ce qui concerne les 23 États membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA), la situation est meilleure avec une croissance moyenne estimée à 4,6 % en



2024. En revanche, il apparaît une très grande disparité de taux de croissance entre les pays africains membres du FSA. En guise d'illustration pour l'année 2024, le minimum de croissance est estimé en République centrafricaine (0,7%), suivi du Congo (2,1%) et du Burundi (2,2%) contre un maximum de 7,6 % pour le Rwanda et 6,5 % respectivement pour la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, suivies du Bénin avec 6,3%. Pour l'année 2025, le trio de tête devrait être conduit par le Sénégal avec un maximum de 9,7 % de croissance suivi du Niger (8,5%) ainsi que de la Mauritanie et du Rwanda, respectivement avec 7,8%. Faut-il souligner, outre ce trio de tête, trois pays membres du FSA connaîtront une croissance d'au moins 6% en 2025. Il s'agit du Bénin et de la Côte d'Ivoire avec 6,4% chacun, suivis de la Guinée avec 6 %.

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres

ESTIMATIONS ET PREVISIONS ANNUELLES						
N°	PIB réel (%)	2022	2023	2024 (e)	2025 (p)	2026 (p)
1	Bénin	6,3	6,4	6,3	6,4	6,3
2	Burkina Faso	1,5	3,0	3,7	3,9	4,1
3	Burundi	1,8	2,7	2,2	3,5	4,2
4	Cap-Vert	17,4	5,1	5,2	4,9	4,8
5	Comores	2,8	3,0	3,5	4,0	4,3
6	Congo	1,5	1,9	2,1	3,5	3,3
7	Côte d'Ivoire	6,2	6,2	6,5	6,4	6,6
8	Gabon	3,1	2,4	3,1	2,4	3,0
9	Gambie	4,9	5,3	5,6	5,8	5,4
10	Guinée	4,0	6,7	5,3	6,0	6,4
11	Guinée-Bissau	4,2	5,2	5,0	5,0	5,0
ESTIMATIONS ET PREVISIONS ANNUELLES						
N°	PIB réel (%)	2022	2023	2024 (e)	2025 (p)	2026 (p)
12	Libéria	4,8	4,7	5,3	5,7	5,8
13	Mali	3,5	3,5	3,7	4,0	4,5
14	Mauritanie	6,8	6,5	6,5	7,8	7,5
15	Maurice	8,9	7,0	5,6	4,4	3,8
16	Maroc	1,5	3,4	2,9	3,9	3,4
17	Niger	11,5	2,0	5,7	8,5	4,6
18	République Centrafricaine	0,5	0,7	0,7	1,1	2,0
19	Rwanda	8,2	8,2	7,6	7,8	7,5
20	Sénégal	3,8	4,6	6,1	9,7	6,0
21	Sierra Leone	5,3	5,7	4,3	4,7	4,7
22	Tchad	2,8	4,2	3,0	2,1	3,5
23	Togo	5,8	6,4	5,3	5,4	5,8
Moyenne		5,1	4,6	4,6	5,1	4,9

Source : Rapport Perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale, Janvier 2025

4.



A close-up photograph of a person's face and hands. The person is wearing dark-rimmed glasses, a gold starfish earring, and a light-colored shirt. They are holding a white tablet in one hand and a silver microphone in the other. The background is blurred, showing what appears to be a stage or studio environment.

## ACTIVITÉS OPERATIONNELLES

## 4.1 INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

### 4.1.2 Interventions en garantie

#### a. Bilan des approbations

Au cours de l'exercice 2024, cent cinquante et une (151) demandes de garanties ont été approuvées pour un montant total de 870 621 355 627 FCFA, contre 833 599 711 654 FCFA en 2023, soit une hausse de 4%. Le tableau ci-après donne le détail en nombre et par pays :

Tableau 2 : Répartition des approbations en garantie par État membre en 2024

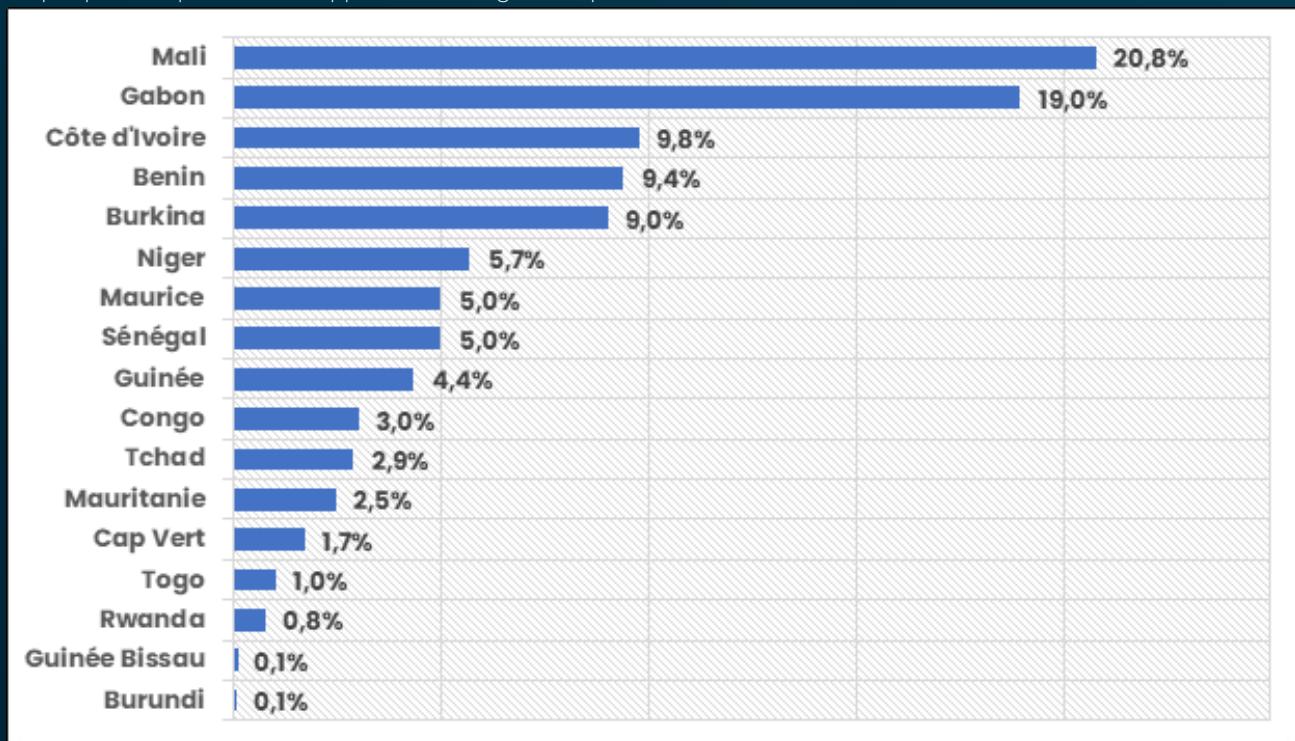
Ordre	Pays	Nbre de dossiers	Garanties accordées (Millions de FCFA)	Financement mobilisé (Millions de FCFA)	% de Garantie par Pays
1	Benin	11	81 808	98 031	9,4
2	Burkina	21	78 525	137 134	9,0
3	Burundi	2	590	774	0,1
4	Cap Vert	1	15 000	30 000	1,7
5	Congo	3	26 250	33 250	3,0
6	Côte d'Ivoire	20	84 996	117 858	9,8
7	Gabon	10	165 140	233 419	19,0
8	Guinée	12	37 902	60 759	4,4
9	Guinée Bissau	2	950	1 900	0,1
10	Mali	15	181 030	452 369	20,8
11	Maurice	6	43 406	49 722	5,0
12	Mauritanie	2	21 543	28 158	2,5
13	Niger	11	49 435	94 090	5,7
14	Rwanda	15	6 651	13 090	0,8
15	Sénégal	11	43 391	105 865	5,0
16	Tchad	5	25 036	62 043	2,9
17	Togo	4	8 969	41 657	1,0
	<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>870 621</b>	<b>1 560 119</b>	<b>100</b>

Source : FSA

En valeur nominale, ce niveau d'approbation représente une hausse de 37 027 millions de FCFA de 2023 à 2024. Ces approbations en garanties ont permis de mobiliser des financements à hauteur de 1 560 119 millions de FCFA, soit un taux moyen de couverture (garantie) de 56%.

Les projets et opérations approuvés en 2024 sont repartis entre dix-sept (17) pays membres du FSA comme suit (en millions de francs CFA) :

Graphique 1: Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2024



Source : FSA

## b. Répartition sectorielle des Interventions en garantie

La répartition sectorielle de ces approbations est présentée ci-après (en millions de FCFA) :

Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2024

Secteurs	Garanties FSA (Millions de FCFA)	% de Garantie par secteur
Agriculture, sylviculture, pêche	181 766	20,9
Activités extractives	25 652	2,9
Activités de fabrication	55 319	6,4
Production et distribution d'électricité et de gaz	57 092	6,6
Construction	64 517	7,4
Commerce	136 566	15,7
Transport et entreposage	22 956	2,6
Hébergement et restauration	2 569	0,3
Information et Communication	45 403	5,2
Activités financières et d'assurance	103 658	11,9
Activités pour la santé humaine	2 326	0,3
Activités artistiques, sportives et récréatives	500	0,1
Divers	172 298	19,8
<b>Total</b>	<b>870 621</b>	<b>100</b>

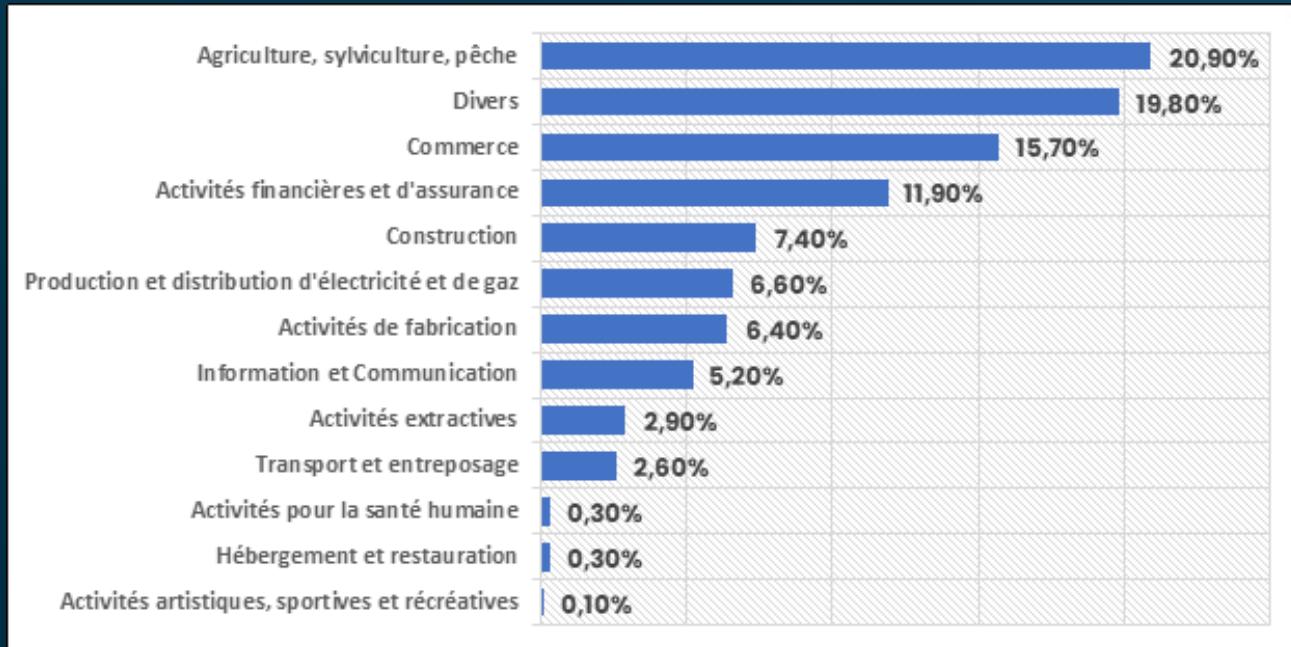
Source : FSA

Le secteur de l' « Agriculture, sylviculture, pêche » est celui qui a le plus bénéficié des interventions en garantie du FSA avec environ 21 % du montant global des interventions en 2024, comparativement à l'année 2023 où c'était le secteur de la « Construction » avec 30,3 %. Cette performance a été possible grâce à des produits tels que la « garantie grands comptes » pour soutenir le financement bancaire des campagnes agricoles dans certains pays membres du FSA. En effet, le financement des campagnes agricoles nécessite souvent des montants assez élevés d'où l'adéquation du produit « garantie grands comptes » pour permettre aux banques d'assurer ces financements tout en respectant les normes prudentielles grâce à l'intervention du FSA. Le secteur de l'« Agriculture, sylviculture, pêche » est suivi par celui du « Divers » pour environ 20% du montant des interventions du FSA et celui du « Commerce » pour environ 16%.

Ce niveau de réalisation concernant le secteur de « l'Agriculture, sylviculture, pêche » s'inscrit dans les priorités du FSA conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Ces chiffres confirment l'intérêt du FSA de contribuer à la résolution de la problématique de l'autosuffisance alimentaire en Afrique, comme mentionné dans l'objectif 5 (Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue) de l'Agenda 2063 de l'UA. Aussi, faut-il noter qu'environ 24 % du montant global des garanties approuvées a été alloué au financement des activités industrielles et énergétiques en vue de contribuer à la transformation structurelle des économies de ses Etats membres.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition sectorielle des approbations en garantie :

Graphique 2 : Répartition sectorielle des approbations en garantie par secteur d'activité



Source : FSA

### **4.1.2 Interventions en garantie**

En 2024, le FSA n'a enregistré aucune intervention en refinancement.

### **4.1.3 Intervention en bonification de taux d'intérêt**

En 2024, aucune opération en bonification de taux d'intérêt n'a été traitée par le FSA.

### **4.1.4 Intervention en prise de participations**

En 2024, aucune nouvelle opération en prise de participations n'a été traitée par le FSA.

## 4.2 BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2024

### 4.2.1 Garantie

Au 31 décembre 2024, le cumul des approbations de garanties s'élève à 3 222 248 millions de FCFA, en faveur de 840 projets et/ou opérations réalisés dans dix-huit (18) des États membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis la mobilisation de financements à hauteur de 5 312 063 millions de FCFA.

#### a- Répartition par Etat membre

Le montant global des approbations de garanties se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de FCFA) :

Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par État membre

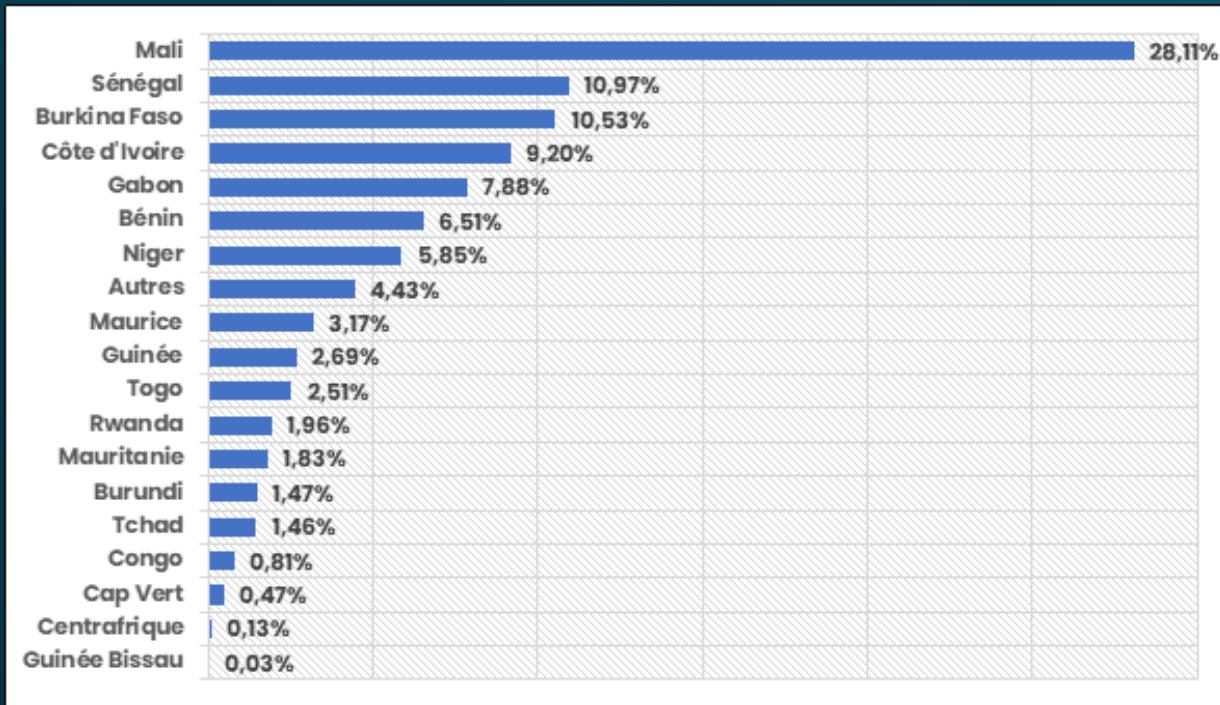
Ordre	Pays	Garanties (Millions de FCFA)	% de Garantie par Pays
1	Bénin	209 817	6,51
2	Burkina Faso	339 218	10,53
3	Burundi	47 259	1,47
4	Cap Vert	15 000	0,47
5	Congo	26 250	0,81
6	Gabon	254 058	7,88
7	Guinée	86 780	2,69
8	Guinée Bissau	950	0,03
9	Mali	905 634	28,11
10	Niger	188 641	5,85
11	Centrafrique	4 314	0,13
12	Côte d'Ivoire	296 472	9,20
13	Rwanda	62 997	1,96
14	Sénégal	353 480	10,97
15	Tchad	46 901	1,46
16	Togo	80 913	2,51
17	Maurice	102 032	3,17
18	Mauritanie	58 862	1,83
19	Autres	142 672	4,43
	<b>Total</b>	<b>3 222 249</b>	<b>100</b>

Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre

A fin 2024, le Mali accumule la plus grande part du montant global approuvé, soit 28,11%, suivi du Sénégal avec 10,97% et du Burkina Faso 10,53%. Comparativement à l'année 2023, le trio de tête (le Mali, le Sénégal, et le Burkina Faso) est resté identique avec une petite baisse dans les parts.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre :

Graphique 3 : la répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre



Source : FSA

## b- Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées des interventions du Fonds en garanties concernent les secteurs d'activités suivants (montant en millions de FCFA) :

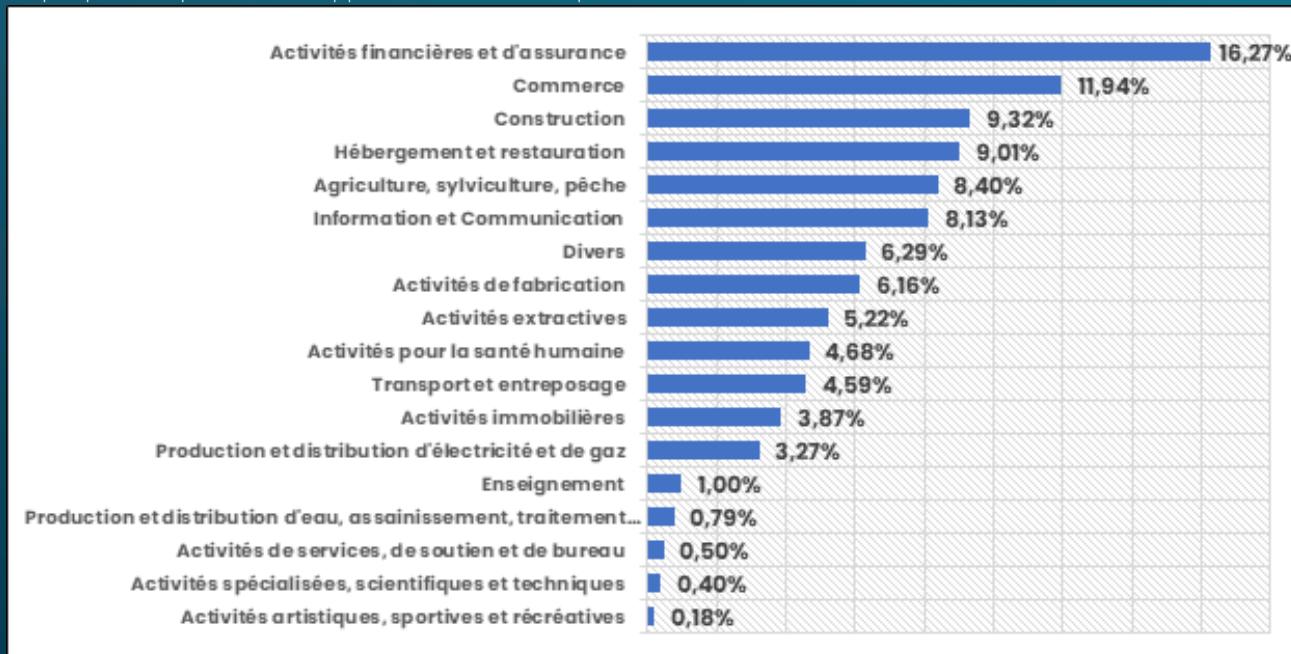
Tableau 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité

Secteurs	Garanties FSA	% par Secteur
Agriculture, sylviculture, pêche	270 666	8,40
Activités extractives	168 123	5,22
Activités de fabrication	198 450	6,16
Production et distribution d'électricité et de gaz	105 460	3,27
Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution	25 460	0,79
Construction	300 156	9,32
Commerce	384 789	11,94
Transport et entreposage	147 863	4,59
Hébergement et restauration	290 456	9,01
Information et Communication	262 127	8,13
Activités financières et d'assurance	524 208	16,27
Activités immobilières	124 763	3,87
Enseignement	32 095	1,00
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12 789	0,40
Activités de services, de soutien et de bureau	15 963	0,50
Activités pour la santé humaine	150 654	4,68
Activités artistiques, sportives et récréatives	5 678	0,18
Divers	202 548	6,29
<b>Total</b>	<b>3 222 249</b>	<b>100</b>

À fin 2024, le secteur des activités financières et d'assurance cumule la plus grande part des interventions du FSA, soit 16,27 %. Il est suivi du secteur du commerce avec 11,94 % du total des garanties accordées ainsi que de celui de la construction avec 9,32 %.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations par secteur d'activité :

Graphique 4 : Répartition des approbations cumulées par secteur d'activité



Source : FSA

## 4.2.2 Bonification de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 22 470 361 764 FCFA en faveur de 89 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 401 296 249 345 FCFA.

### a- Répartition par Etat Membre

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre se présente comme suit (en francs CFA) :

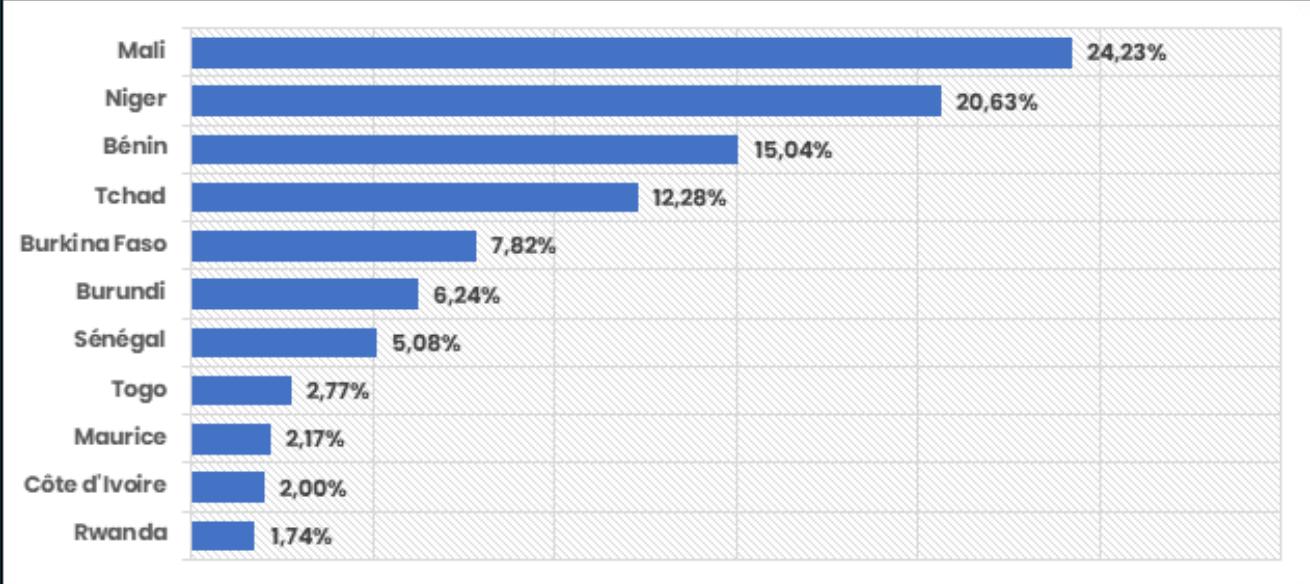
Tableau 6 : La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre

État Bénéficiaire	Montant Financement	Montant Bonification	% de Bonification par pays
Bénin	44 488 000 000	3 380 625 000	15,04%
Burkina Faso	30 863 245 000	1 757 600 000	7,82%
Burundi	20 080 622 296	1 401 500 000	6,24%
Côte d'Ivoire	8 930 000 000	449 281 250	2,00%
Mali	89 960 546 974	5 443 963 566	24,23%
Maurice	16 216 354 500	487 000 000	2,17%
Niger	63 540 500 000	4 635 349 781	20,63%
Rwanda	4 955 295 088	390 000 000	1,74%
Sénégal	21 985 547 514	1 141 878 000	5,08%
Tchad	90 576 137 973	2 759 664 167	12,28%
Togo	9 700 000 000	623 500 000	2,77%
<b>TOTAL</b>	<b>401 296 249 345</b>	<b>22 470 361 764</b>	<b>100,00%</b>

Source : FSA

Le graphique ci-dessous présente la répartition cumulée des bonifications par Etat membre :

Graphique 5 : Répartition cumulée par pays des approbations en bonification



Source : FSA

## b- Répartition par secteur d'activité

Ces interventions globales se répartissent entre les secteurs suivants :

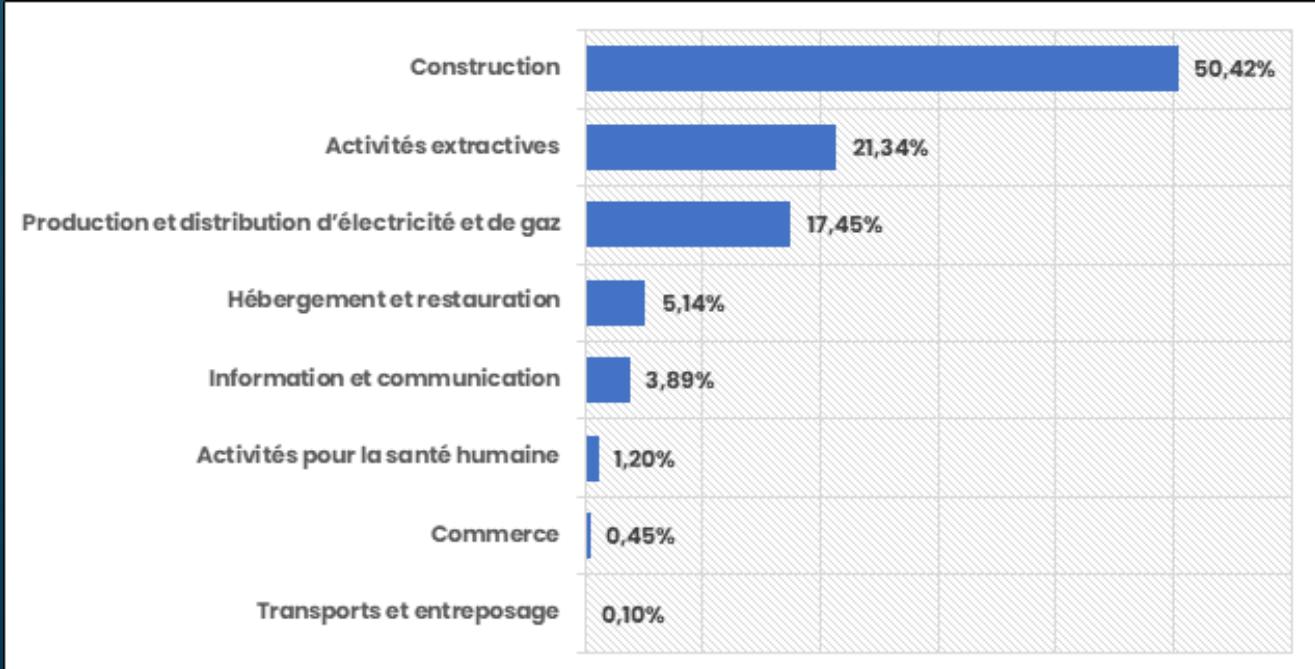
Tableau 7 : Répartition des interventions globales par secteur

Secteurs	Montants Bonification (Millions de FCFA)	% de Bonification par secteur d'activité
Activités extractives	4 795	21,34%
Production et distribution d'électricité et de gaz	3 921	17,45%
Construction	11 330	50,42%
Commerce	101	0,45%
Transports et entreposage	23	0,10%
Hébergement et restauration	1 155	5,14%
Information et communication	875	3,89%
Activités pour la santé humaine	269	1,20%
<b>Total</b>	<b>22 470</b>	<b>100,00%</b>

Source : FSA

Le graphique ci-dessous présente la répartition cumulée des approbations de bonification par secteur d'activité. On y observe, dans l'ordre, le secteur de la construction (50,42 %), suivi de celui des activités extractives (21,34 %).

Graphique 6 : La répartition cumulée par secteur des approbations en bonification



Source : FSA

### 4.2.3 Refinancement

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des refinancements accordés par le Fonds, s'élève à 12 551 millions de FCFA. Ces refinancements ont permis de rendre possible, le remboursement régulier des concours de l'ordre de 48 651 millions de FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger, Rwanda et Sénégal. La répartition par pays est effectuée ci-dessous :

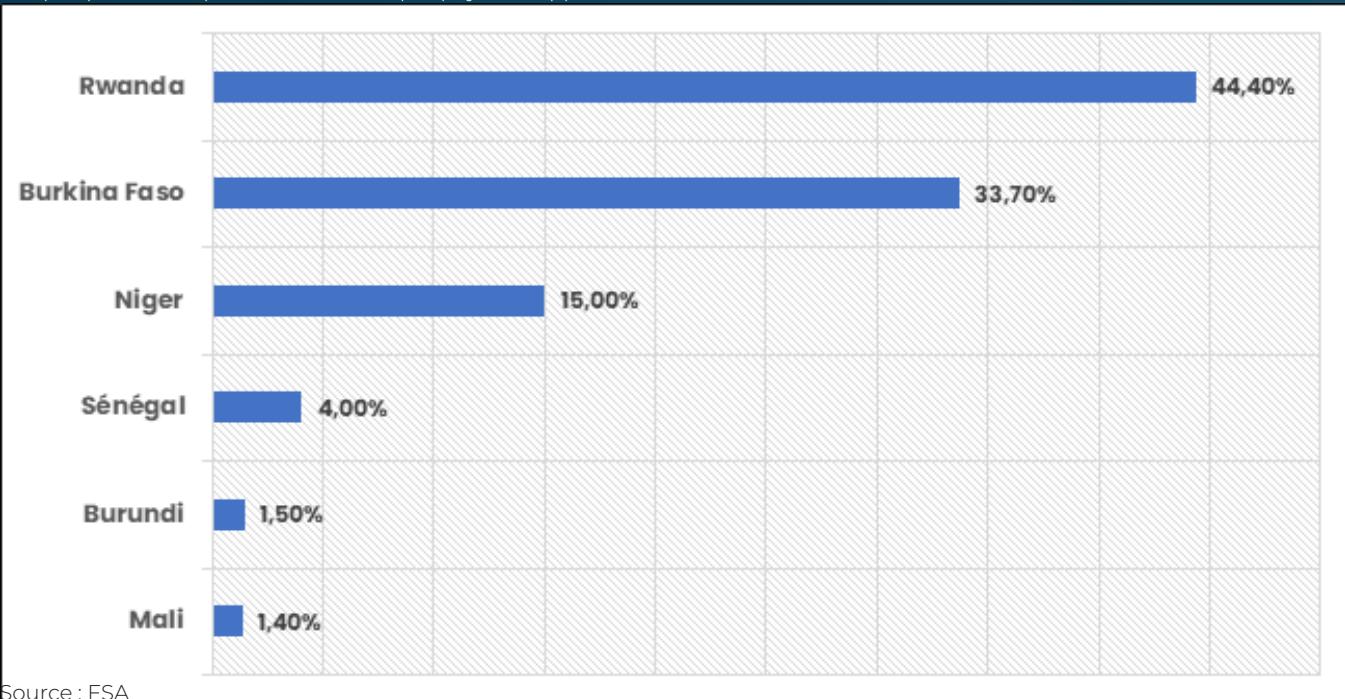
Tableau 8 : La répartition par pays des Réfinancements

Pays	Financement en FCFA	Montant Refinancement en FCFA	% de Refinancement par Pays
Burkina Faso	7 802 910 000	4 235 630 000	33,7
Burundi	722 500 000	188 000 000	1,5
Mali	335 500 000	171 196 535	1,4
Niger	3 536 845 283	1 887 291 643	15,0
Rwanda	22 759 082 303	5 569 045 565	44,4
Sénégal	13 494 376 000	500 000 000	4,0
Total	48 651 213 586	12 551 163 743	100

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations en Refinancement par Etat membre : Il y a le Rwanda (44,4 %) le Burkina Faso (33,7 %) et le Niger (15 %) qui ont bénéficié de plus d'approbations du produit refinancement.

Graphique 7 : La répartition cumulée par pays des approbations en Refinancements



Source : FSA

Ces opérations ont concerné les secteurs suivants (en millions de franc CFA) :

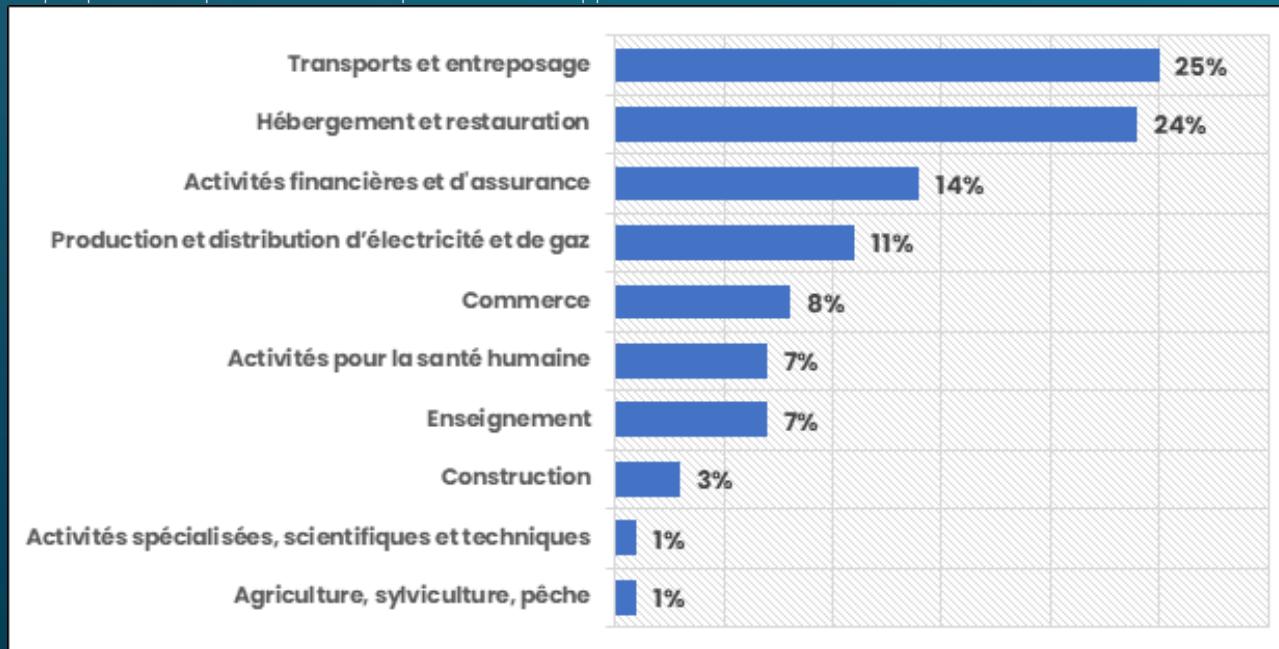
Tableau 9 : Répartition cumulée des refinancements accordés par secteur d'activité

Secteurs	Refinancement (Millions de FCFA)	% de Refinancement par secteur d'activité
Agriculture, sylviculture, pêche	80	1
Production et distribution d'électricité et de gaz	1 343	11
Construction	337	3
Commerce	1 004	8
Transports et entreposage	3 236	25
Hébergement et restauration	2 980	24
Activités financières et d'assurance	1 781	14
Enseignement	805	7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78	1
Activités pour la santé humaine	906	7
<b>Total</b>	<b>12 551</b>	<b>100</b>

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de Refinancements par secteurs. Les secteurs « Transports et entreposage » pour 25% suivi de celui de « Hébergement et restauration » pour 24% sont les principaux bénéficiaires du produit refinancement.

Graphique 8 : La répartition cumulée par secteur des approbations en Refinancements



Source : FSA

## 4.3 ETAT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

### 4.3.1 Contexte

Le rating porte sur les encours des engagements en garantie et des créances nées du refinancement.

A l'issue du processus, les différents projets sont classés en catégories de risque :

A = Bon risque,

B = Risque modéré,

C = Risque élevé,

D = Risque très élevé.

Les dossiers des catégories «A» et «B» sont ensemble qualifiés de «Bons risques». Ceux des catégories «C» et «D» sont ensemble qualifiés de «Mauvais risques».

### 4.3.2 Résultat de la cotation au 31 décembre 2024

Les dossiers ayant fait l'objet de cotation totalisent un encours global réel de 365,9 milliards de FCFA en garantie et en refinancement.

Les dossiers côtés «A» totalisent un encours de 342,4 milliards de FCFA, soit 93,9 % de l'encours réel global.

Les dossiers notés «B» cumulent un encours réel de 16,1 milliards de FCFA, soit 4,4% de l'encours réel global et concernent dix-sept (17) contreparties.

Par ailleurs, cinq (5) contreparties sont cotées « C » pour une exposition de 5,4 milliards de FCFA, soit 1,4% de l'encours réel global en portefeuille.

Les dossiers notés «D» agrègent un encours réel de 2 milliards de FCFA, soit 0,6% de l'encours réel global pour cinq (5) dossiers.

Les dossiers des catégories «A» et «B» qui sont caractéristiques des «Bons risques» représentent cumulativement 98,5% du portefeuille total côté.

Sur les trois (3) dernières années, le profil risque du portefeuille est résumé dans le tableau ci-après :

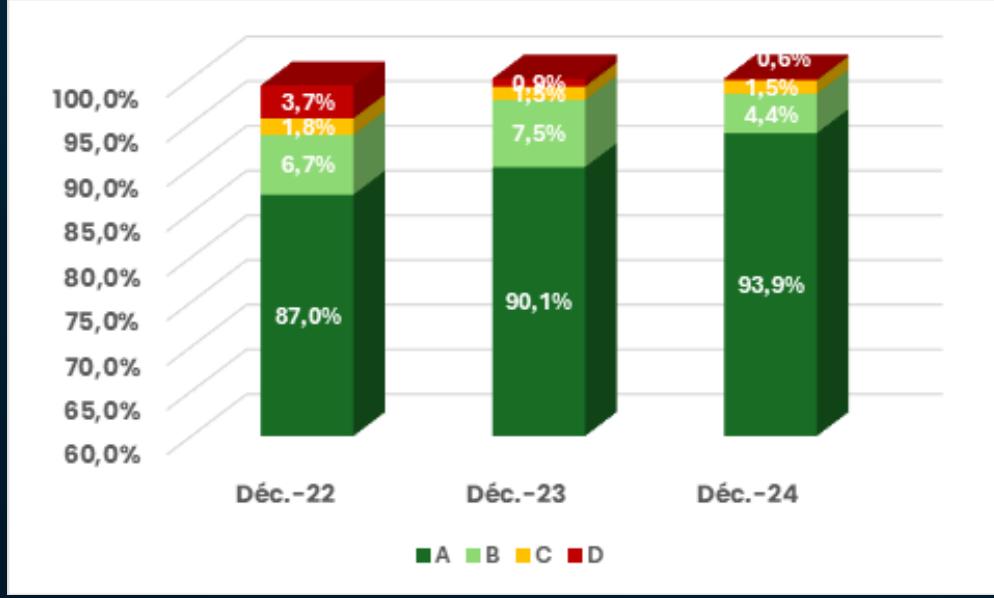
Tableau 10 : Synthèse de la cotation du portefeuille

Catégorie de Risques	Déc.-22	Déc.-23	Déc.-24
A	87,02%	90,1%	93,9%
B	6,69%	7,5%	4,4%
Bons risques	93,71%	97,6%	97,9%
C	1,83%	1,5%	1,5%
D	3,68%	0,9%	0,6%
Mauvais risques	5,51%	2,4%	2,1%

Source : FSA

Le profil risque du portefeuille est résumé dans le graphique ci-après :

Graphique 9: Synthèse de la cotation du portefeuille

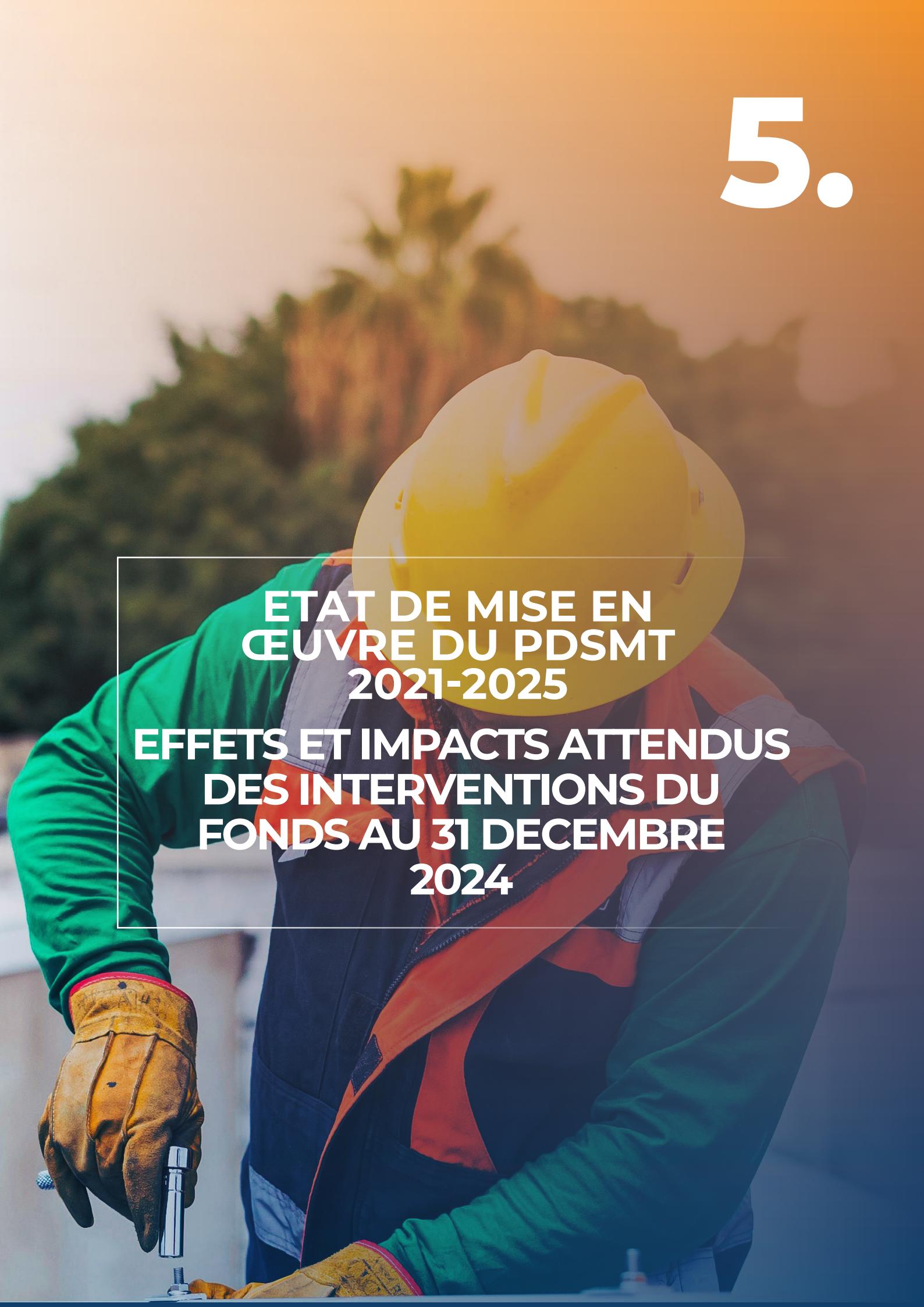


Source : FSA

Il est constaté sur les trois (3) derniers exercices, une hausse consécutive des «Bons risques» et leur maîtrise au-dessus des 95% des expositions globales, contre une diminution continue des «Mauvais risques» qui ont connu une baisse de 60% sur la période.

Cette tendance confirme la robustesse du dispositif de gestion des risques en vigueur au FSA.

**5.**



**ETAT DE MISE EN  
ŒUVRE DU PDSMT  
2021-2025**

**EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS  
DES INTERVENTIONS DU  
FONDS AU 31 DECEMBRE  
2024**



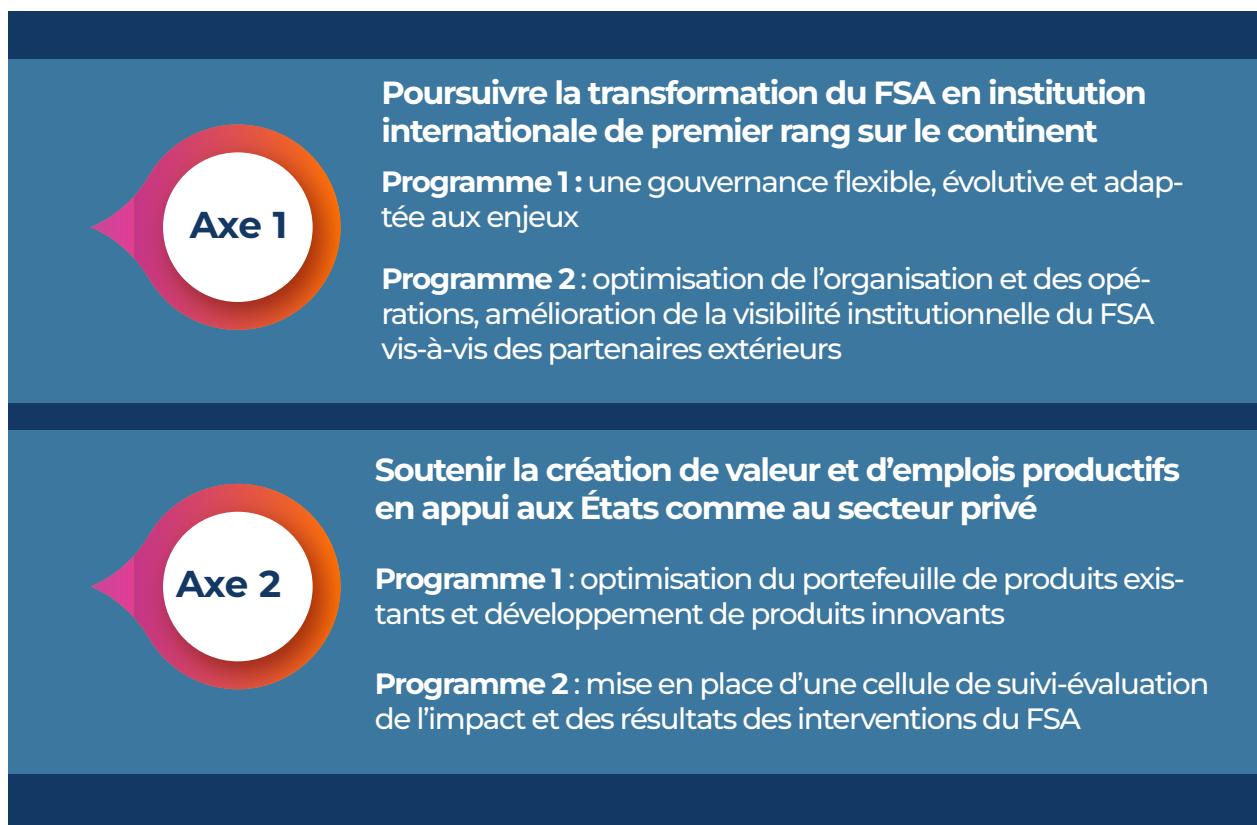
## 5.1 UNE VISION ET UN CADRE STRATEGIQUE AMBITIEUX A L'HORIZON 2025

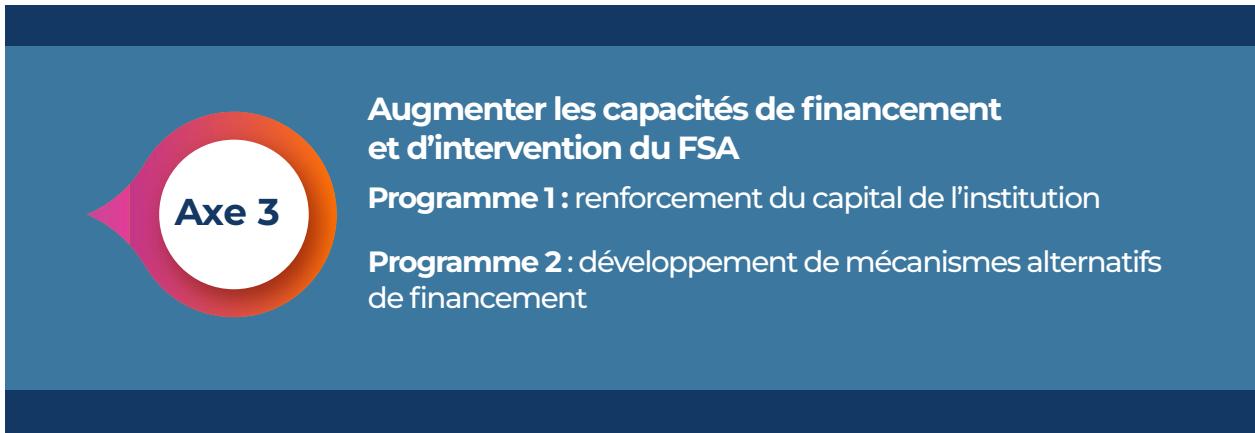
La figure ci-dessous montre une vue d'ensemble de l'architecture du PDSMT 2021-2025 Plan « New Frontier 2025 » :



Figure 2 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA

### PDSMT 2021-2025 : « NEW FRONTIER » STRUCTURÉ EN 3 AXES STRATÉGIQUES





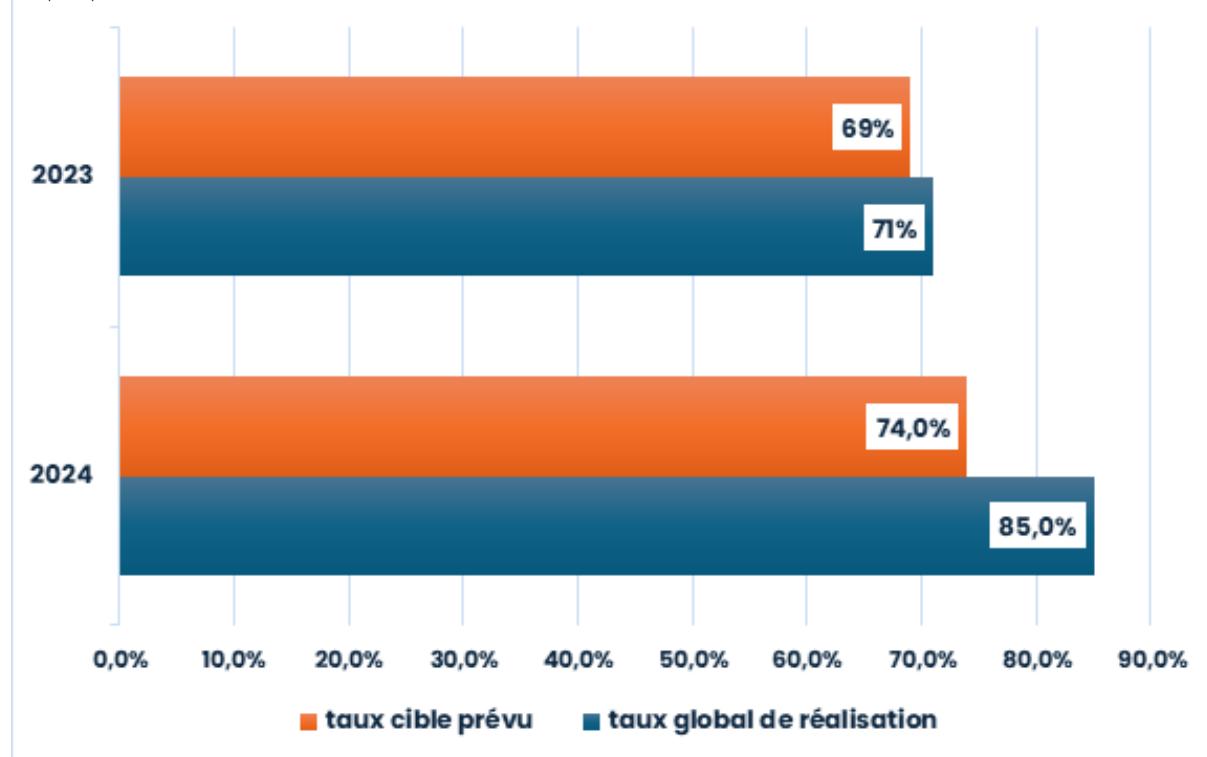
Source : FSA

## 5.2 NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PLAN « NEW FRONTIER 2025 » AU 31 DECEMBRE 2024

Le taux global de réalisation des objectifs qualitatifs du Plan est de 85 % au 31 décembre 2024 pour une cible prévue de 74 % à la même date (soit une performance globale relative d'environ 115 % au 31 décembre 2024) et relativement à une cible finale visée de 100 % à fin décembre 2025. La durée écoulée est de 48 mois de mise en œuvre du Plan, soit 80 % du temps alloué.

Pour mémoire, le calcul du taux moyen de réalisation de l'ensemble des actions du PDSMT 2021-2025 était de 71 % au 31 décembre 2023, soit une progression relative de 14 % à fin décembre 2024.

Graphique 10 : taux de réalisation du PDSMT et les taux cibles en 2023 et 2024



Source : FSA



## 5.2.1 Mise en œuvre de l'axe stratégique 1 au 31 décembre 2024

Le premier axe stratégique du Plan, « Poursuivre la transformation du FSA en institution internationale de premier rang sur le Continent », se décline en deux (2) programmes : (i) une gouvernance flexible, évolutive et adaptée aux enjeux du FSA et (ii) l'optimisation de l'organisation et des opérations ainsi que l'amélioration de la visibilité institutionnelle du FSA vis-à-vis des partenaires extérieurs. La mise en œuvre de ces deux programmes est déclinée en quinze (15) actions.

Au 31 décembre 2024, le taux global moyen de réalisation des tâches de l'axe stratégique 1 du Plan, « Poursuivre la transformation du FSA en Institution Internationale de premier rang sur le Continent », est de 87 % pour une cible de 76 % prévue au 31 décembre 2024, soit une performance relative de 114%.

## 5.2.2 Mise en œuvre de l'axe stratégique 2 au 31 décembre 2024

Cet axe stratégique 2, « Soutenir la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats comme au secteur privé », se décline en deux (2) programmes : (i) Renforcement du modèle économique du FSA conformément à son objectif d'arrivée à l'Union Africaine (UA) et (ii) Mise en place d'une cellule de Suivi et Évaluation de l'impact et des résultats (activité prise en charge par la Direction des Études, de la Planification et de la Prospective).

Ces deux programmes sont constitués de quatorze (14) actions. Cet axe stratégique 2 vise à renforcer l'efficacité opérationnelle du Fonds par le développement et le renforcement des produits déjà offerts mais également par une extension de son offre de produits pour la rendre plus adaptée aux besoins des économies africaines.

Au 31 décembre 2024, le taux moyen de réalisation des tâches sur cet axe stratégique 2, « Soutenir la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats comme au secteur privé », s'établit à 85 % pour une cible visée de 70 % à fin décembre 2024, soit une performance relative de 120 %.

Au titre des objectifs quantitatifs de ce programme 2 de l'axe 2 fixés par le PDSMT 2021-2025 pour l'année 2024, plusieurs affichent à fin décembre 2024, un taux de réalisation satisfaisant par rapport à la cible. Il s'agit entre autres des objectifs portant sur le montant des approbations en garanties dont la réalisation atteint à la date du 31/12/2024, un taux de 449 %, celui de l'encours des garanties réelles données affiche 293 %, le taux de réalisation de Produit Net Bancaire (PNB) ressort à 141 %, celui de l'Excédent brut d'Exploitation (EBE) à 162 %, le résultat net à 244 % de la cible et le montant des fonds propres à 72 % de la cible fixée pour 2024 ainsi que celui de la trésorerie à 170 %, les produits opérationnels à 144 % et les produits financiers à 153 %.



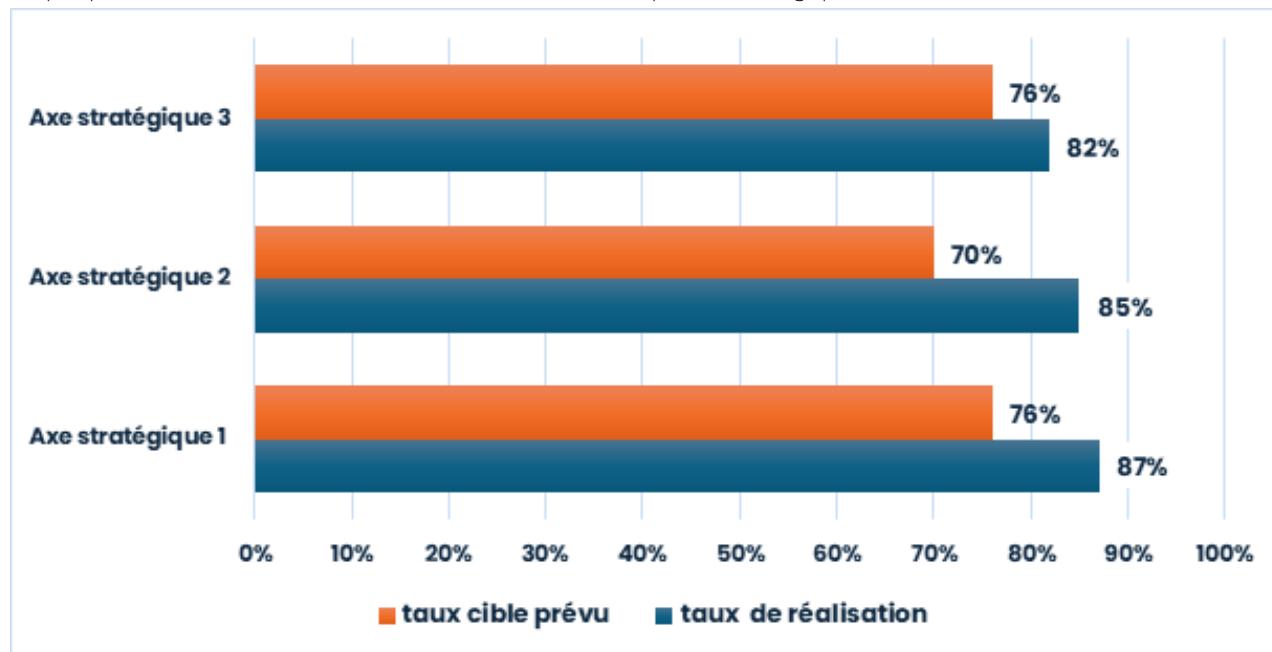
## 5.2.1 Mise en œuvre de l'axe stratégique 3 au 31 décembre 2024

Le dernier axe stratégique se présente comme suit : « Augmenter les capacités de financement et d'intervention ». Cet axe comporte également deux (2) programmes : (i) le renforcement du capital de l'institution et (ii) le développement de mécanismes alternatifs de financement.

Ces programmes sont mis en œuvre à travers douze (12) actions. Ils visent à faire du FSA une Institution financièrement solide, forte et attractive avec les capacités à mobiliser efficacement les ressources nécessaires à son développement et à attirer des acteurs de financement externes comme partenaires financiers.

A la date du 31 décembre 2024, le taux global moyen de réalisation des tâches de l'axe stratégique 3, « Augmenter les capacités de financement et d'intervention », est de 82% pour une cible visée de 76% à la même date, soit une performance relative d'environ 108%.

Graphique 11 : taux de réalisation du PDSMT et les taux cibles par axe stratégique en 2024



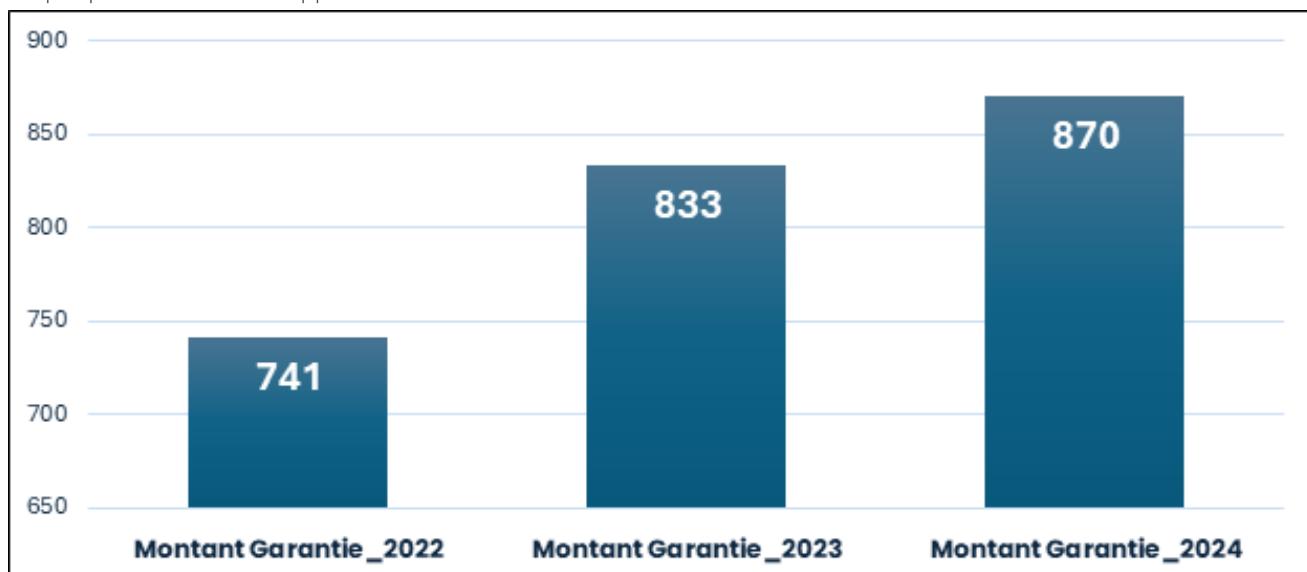
Source : FSA



## 5.3 EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DES INTERVENTIONS DU FSA EN 2024

Au cours de l'exercice 2024, cent cinquante et une (151) demandes de garanties ont été approuvées dans dix-sept (17) Etats membres du FSA pour un montant total de 870 milliards de FCFA. Le montant total des garanties accordées a permis de mobiliser des financements de l'ordre de 1 560 milliards de FCFA.

Graphique 12 : Le total des approbations en milliards de FCFA de 2022 à 2024



Source : FSA

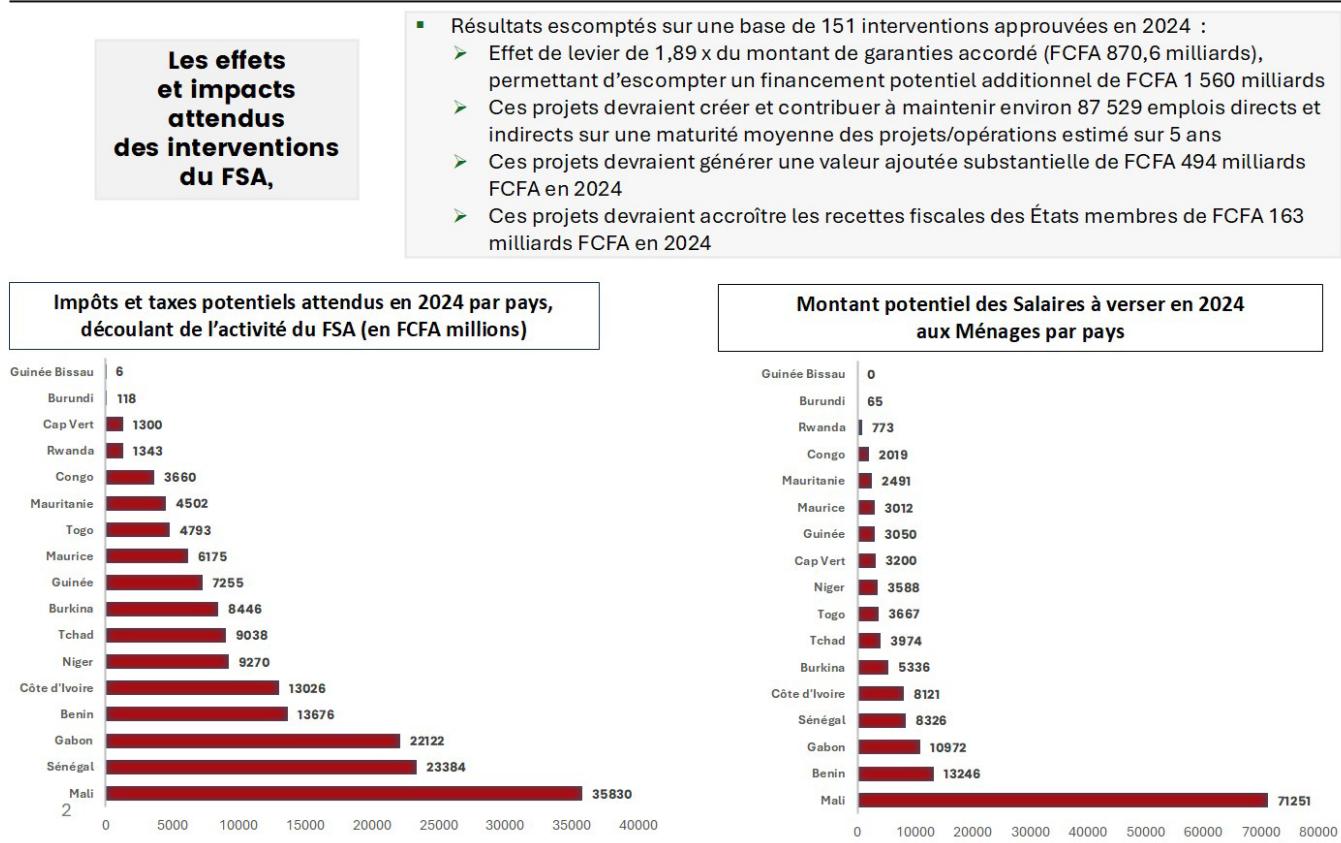
La contribution attendue de ces opérations et projets aux économies des Etats membres du FSA au titre des Impôts et taxes est estimée à plus de 800 milliards de francs CFA sur une période de mise en œuvre estimée à 5 ans. En sus, les interventions du FSA en 2024 vont permettre la création de plus de 53 900 emplois directs et indirects.

Aussi, faut-il noter que le secteur primaire (agriculture au sens large) a bénéficié de 5 % de financements mobilisés grâce aux interventions du Fonds, alors que le secteur secondaire (industrie de transformation de matières premières), en a bénéficié dans une proportion de 7 %. Quant au secteur tertiaire (entreprises de services), le taux ressort à 88 %.

Par ailleurs, le niveau d'alignement des projets accompagnés par le FSA avec la mise en œuvre des Plans de Développement Economique et Social de la majorité des États membres est très satisfaisant. En effet, 87 % des projets accompagnés par le Fonds sont alignés avec lesdits plans.



Figure 3 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA



Source : FSA

Environ 98% des entreprises ayant bénéficié des interventions du FSA sont dirigées par des personnes de sexe masculin. De même, 88% de ces chefs d'entreprises sont âgés de plus de 35 ans. Rappelons que la Charte africaine de la jeunesse définit les jeunes comme étant âgés de 15 à 35 ans.

L'analyse des impacts des projets sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) montre que les projets financés au cours de l'année 2024 impactent 16 des 17 ODD. En effet, seul l'ODD4 (Égalité entre les sexes) n'est pas impacté par les projets et opérations garanties par le FSA en 2024.

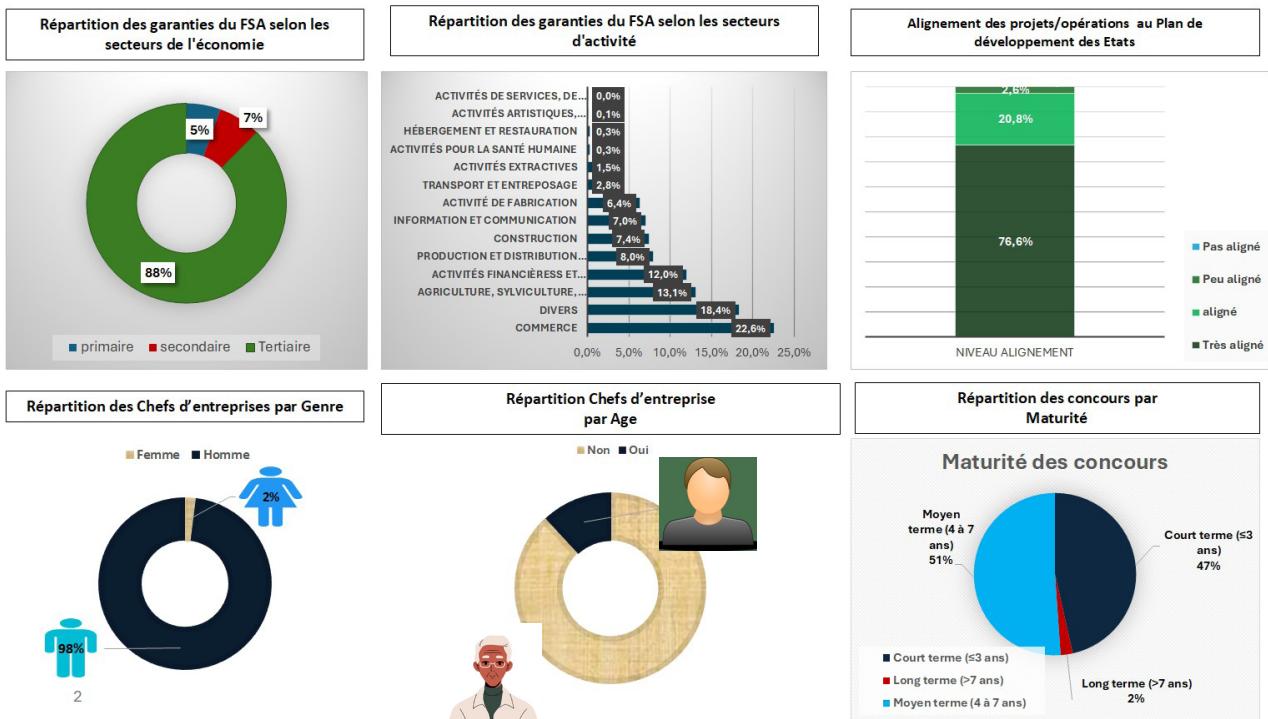
L'analyse de contribution des projets garanties en 2024 à l'atteinte des ODD révèle que les financements garantis par le FSA impactent principalement l'ODD1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) avec un taux de 100%. Vient ensuite l'ODD8 (Accès à des emplois décents) avec un taux de 79%. Ces deux Objectifs sont suivis des ODD11 (Villes et communautés durables) avec 74% et l'ODD9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) avec 38% des projets en 2024.

L'analyse de l'impact des projets/opérations garantis par le FSA en 2024 sur les objectifs 2063 de l'Union Africaine montre que les 20 Objectifs, 16 seront impactés.

Les figures ci-dessous illustrent entre autres les effets et impacts attendus des projets/opérations garantis par le FSA en 2024 ainsi que sur les objectifs 2063 de l'Union Africaine :

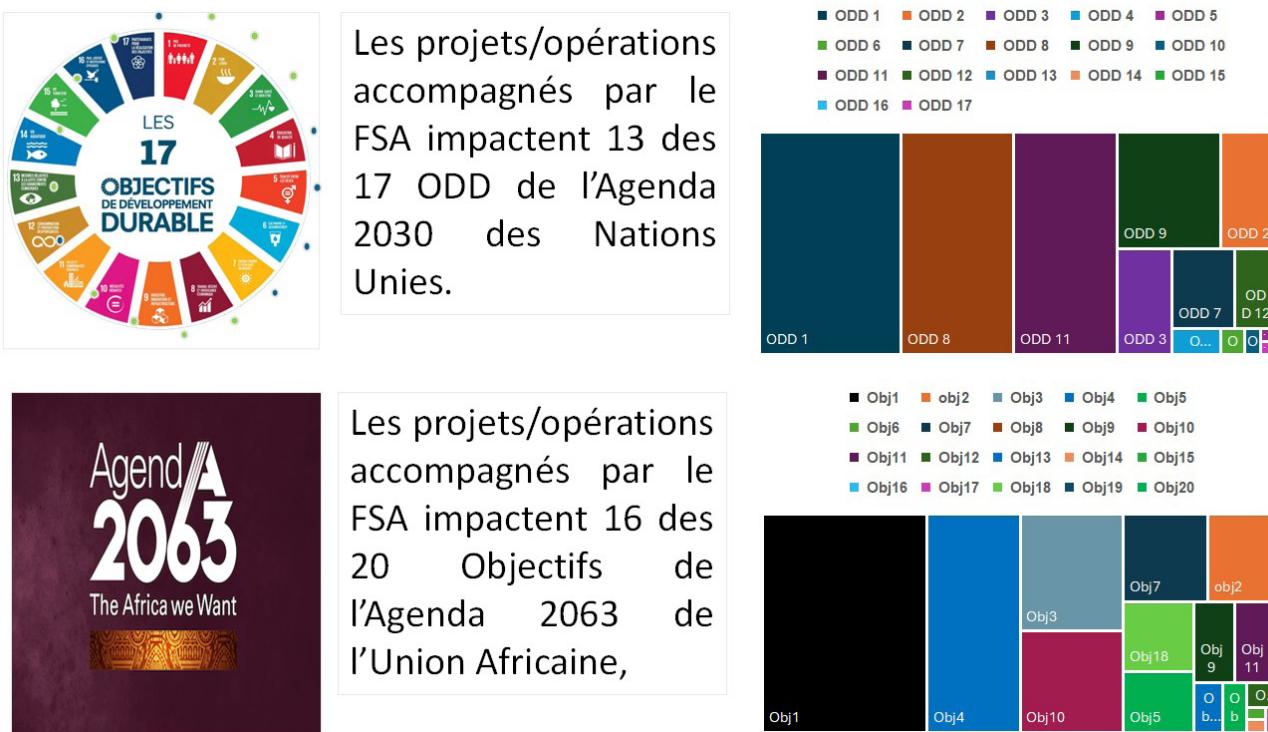


Figure 4 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA

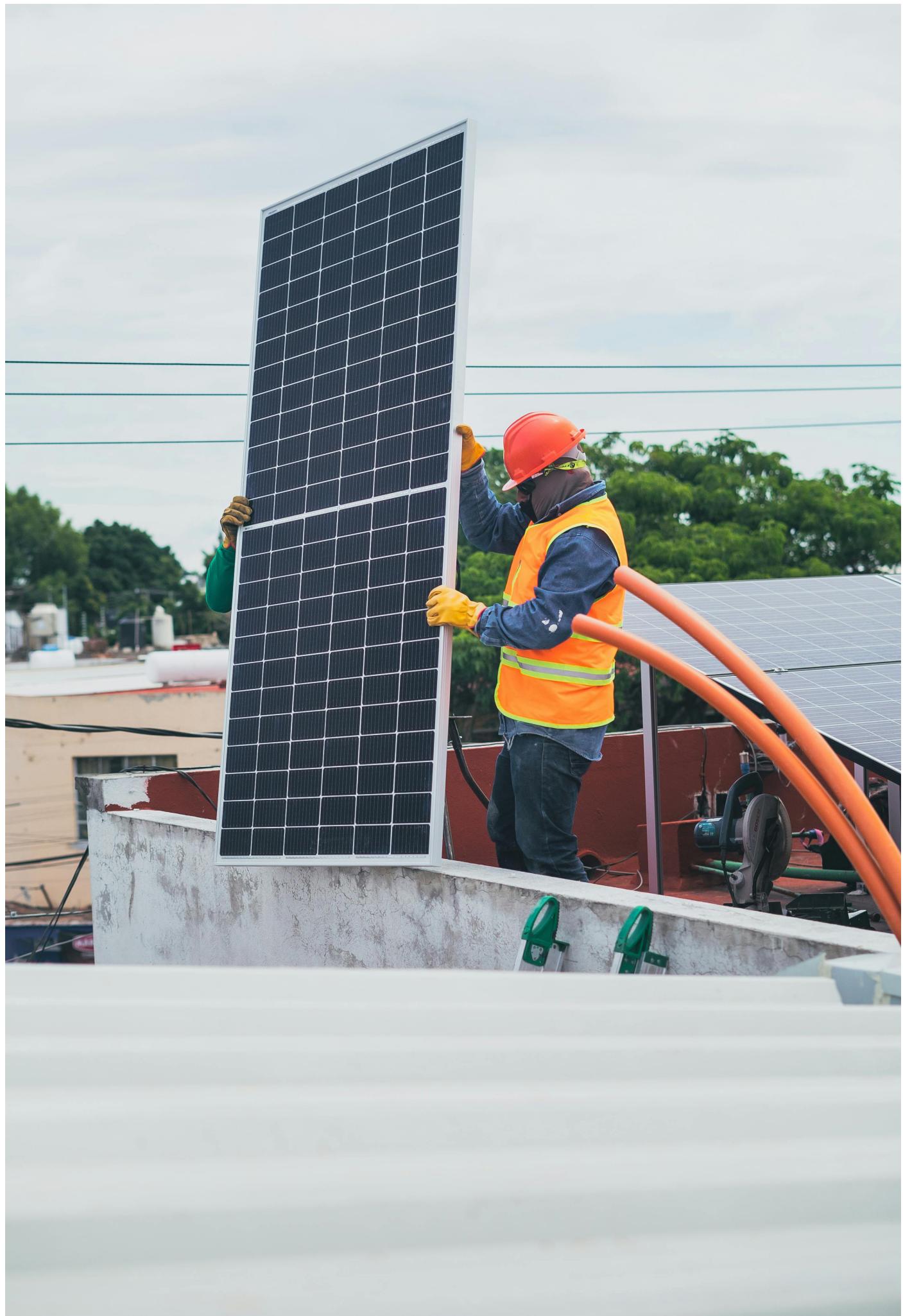


Source : FSA

Figure 5 : L'Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'UA



Source : FSA



6.

A professional photograph of a Black man with a shaved head and a beard, smiling broadly. He is wearing a dark grey suit jacket over a light blue dress shirt and a textured grey tie. He is standing outdoors, with a blurred background of what appears to be a building with large windows.

## ACTIVITES ADMINISTRATIVES



## 6.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

Au cours de l'exercice 2024, cent cinquante et une (151) demandes de garanties ont été approuvées dans dix-sept (17) Etats membres du FSA pour un montant total de 870 milliards de FCFA. Le montant total des garanties accordées a permis de mobiliser des financements de l'ordre de 1 560 milliards de FCFA.

### 6.1.1 Conseil des Gouverneurs

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil des Gouverneurs a tenu sa traditionnelle session ordinaire. En effet, le Conseil des Gouverneurs du FSA a tenu sa IIIème session ordinaire par visioconférence, le 21 juin 2024.

### 6.1.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a, au cours de l'exercice 2024, tenu ses deux (2) sessions ordinaires, une (1) session extraordinaire, et trois (3) consultations à domicile :

- Consultation à Domicile N°01, tenue le 25 janvier 2024 ;
- XXXème session ordinaire tenue à Abidjan, les 04 et 05 avril 2024 ;
- IVème session extraordinaire tenue à Lomé, le 05 septembre 2024 ;
- Consultation à Domicile N°02, tenue le 17 septembre 2024 ;
- XXXIème session ordinaire tenue à Niamey, les 14 et 15 novembre 2024 ;
- Consultation à Domicile N°03, tenue le 06 décembre 2024.

### 6.1.3 Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

#### a) Comité Supérieur d'Intervention

Le Comité Supérieur d'Intervention (CSI) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est supérieur à 500 millions de FCFA. Au vu de l'augmentation continue des requêtes et pour une meilleure réactivité, il a été créé deux groupes de travail qui se réunissent de façon alternative.

Pendant l'exercice 2024, le Comité Supérieur d'Intervention a tenu dix-huit (18) sessions et approuvé 129 dossiers de demandes pour un volume global d'intervention en garantie de 863,9 milliards de francs CFA dans dix-sept (17) Etats membres, permettant de mobiliser des financements d'un montant total de plus de 1 551 milliards de francs CFA.

#### b) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni régulièrement, en prélude aux deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 04 et 05 avril 2024 ainsi que les 14 et 15 novembre 2024.



### c) Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni régulièrement, en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 04 et 05 avril 2024 ainsi que les 14 et 15 novembre 2024.

### d) Comité de pilotage du PDSMT

Le Comité de Pilotage du PDSMT s'est régulièrement réuni en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 04 et 05 avril 2024 ainsi que les 14 et 15 novembre 2024.

### e) Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération s'est réuni en marge de la session ordinaire du Conseil d'Administration tenue les 04 et 05 avril 2024.

## 6.1.4 Les Comités internes

Plusieurs Comités internes tels que prévus par le Manuel de Procédures du Fonds, ont tenu leurs réunions au cours de l'exercice 2024 sous l'autorité du Directeur Général. Il s'agit notamment des Comités suivants :

### a) Le Comité de Direction Restreint

Le Comité statue sur le fonctionnement de l'Institution. Outre le suivi de la mise en œuvre du PDSMT 2021-2025, dénommé « Plan New Frontier 2025 », le Comité de Direction Restreint est composé de tous les Directeurs Centraux, les Chefs de mission résidente et les Directeurs ainsi que de l'Auditeur interne. Il effectue le contrôle des tâches des Directions, et maintient un cadre de concertation permanent.

### b) Le Comité des Interventions

Le Comité des Interventions (CI) a pour attribution principale d'examiner les demandes d'interventions en garantie, en refinancement avec ou sans allongement de durée de prêt, en bonification ou en prise de participation en vue de leur présentation aux organes de décision habilités. Il se réunit sur convocation du Directeur Général. Le Comité des Interventions s'est réuni au cours de l'exercice 2024 à 62 reprises.

### c) Le Comité de Crédit Restreint

Le Comité de Crédit Restreint (CCR) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est inférieur ou égal à 500 millions de FCFA.

Au titre de l'exercice 2024, le cumul des approbations de garantie par le CCR s'élève à 6,721 milliards de FCFA, en faveur de 22 projets/opérations dans 10 des 23 Etats membres du FSA. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements de plus de 13 milliards de FCFA.



#### **d) Le Comité Interne des Risques**

Il a pour attribution d'examiner le rapport sur la situation du portefeuille des risques présenté par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques. Il se tient dans le mois suivant la fin de chaque semestre civil sur convocation du Directeur Général. Les deux (2) réunions semestrielles se sont régulièrement tenues.

#### **e) Le Comité Restreint de Suivi des Risques**

Il se réunit dans le mois suivant la fin de chaque trimestre civil, sur convocation du Directeur Général. Il a pour attribution principale d'examiner et de formuler des recommandations sur la situation des dossiers préoccupants, l'état des dossiers non encore mis en place, l'état des produits impayés, l'état des créances nées des appels de garanties et des refinancements. Il s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2024.

#### **f) Le Comité de Trésorerie**

Il se tient régulièrement sur convocation du Directeur Général pour examiner l'état de la trésorerie de l'Institution. Il s'est réuni 16 fois au cours de l'année 2024.

#### **g) Le Comité d'Achats**

Ses réunions ont lieu à l'occasion des achats de montant supérieur à 20 000 000 FCFA et inférieur à 100 000 000 FCFA. Il se réunit sur convocation du Directeur Général. Il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2024.

#### **h) Le Comité d'Appel d'Offres**

Ses attributions portent sur la sélection des prestataires des services et des acquisitions des biens dont le montant est supérieur à 100 000 000 FCFA. Aucune réunion de ce Comité n'a eu lieu au cours de l'année 2024.

#### **i) Le Comité Informatique**

Il se réunit à la fin de chaque trimestre sur convocation du Directeur Général. Il a tenu quatre (4) réunions au cours de l'année 2024, sur divers sujets touchant aux aspects informatiques au regard de la profonde dynamique d'automatisation des procédures engagée par le Fonds.

### **6.2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.2.1 Départs du Personnel**

Le Fonds a connu le départ à la retraite en 2024 d'un agent, Monsieur SOULEY SOUMANA, Chargé de la reprographie, et le départ négocié de deux Chargées d'Affaires et d'un Juriste.

#### **6.2.2 Recrutements du Personnel**

Dans le cadre du renforcement du Personnel, le FSA a enregistré la prise de fonction en 2024 d'un (1) cadre supérieur : Madame Aminata NDAO, Chargé d'Affaires.

#### **6.2.3 Mise en disponibilité**

L'exercice 2024 n'a enregistré aucune mise en disponibilité d'Agent.

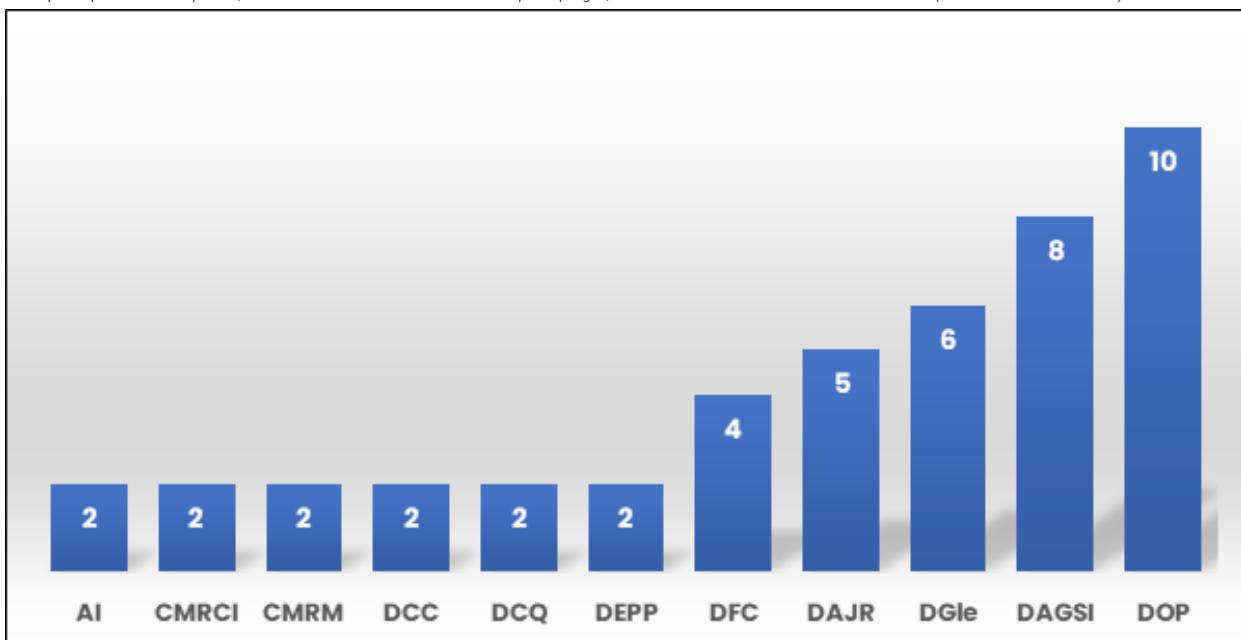


## 6.2.4 Effectif et répartition du Personnel

Au 31 décembre 2024, l'effectif du personnel du Fonds s'établit à 46 personnes, dont 36 cadres, 07 agents de collaboration, et 03 agents d'exécution. Ce personnel est affecté dans les différentes directions ainsi qu'il suit :

- Direction Générale : 08 (incluant 2 Chefs de Mission Résidente et 2 Directeurs Centraux)
- Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information : 08
- Direction des Finances et de la Comptabilité : 04
- Direction des Opérations et des Projets : 11
- Direction des Affaires Juridiques et des Risques : 06
- Audit Interne : 02
- Direction des Contrôles et de la Qualité : 02
- Direction de la Coopération et de la Communication : 03
- Direction des Études, de la Planification et de la Prospective : 02

Graphique 13 : Impôts, taxes et salaires attendus par pays, découlant de l'activité du FSA (en FCFA millions)



Source : FSA

## 6.3 QUALITE DE LA GOUVERNANCE

La qualité de la gouvernance de l'Institution lui a valu plusieurs distinctions en 2024. En effet, l'Agence de notation internationale Moody's a maintenu le 28 novembre 2024, la notation financière du FSA Baa1 (Investment Grade) assortie d'une perspective stable.

En outre, l'Agence de notation GCR (première Agence de notation Africaine, filiale de Moody's) a attribué la note d'émetteur AAA au Fonds de Solidarité Africain sur son échelle régionale. Le FSA est également certifié à la norme ISO 9001, version 2015.

Aussi, l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) a-t-elle attribué au FSA la Note A, traduisant ainsi le fort degré de conformité du Fonds aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD de même que de son potentiel d'impact de développement.

7.

# SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

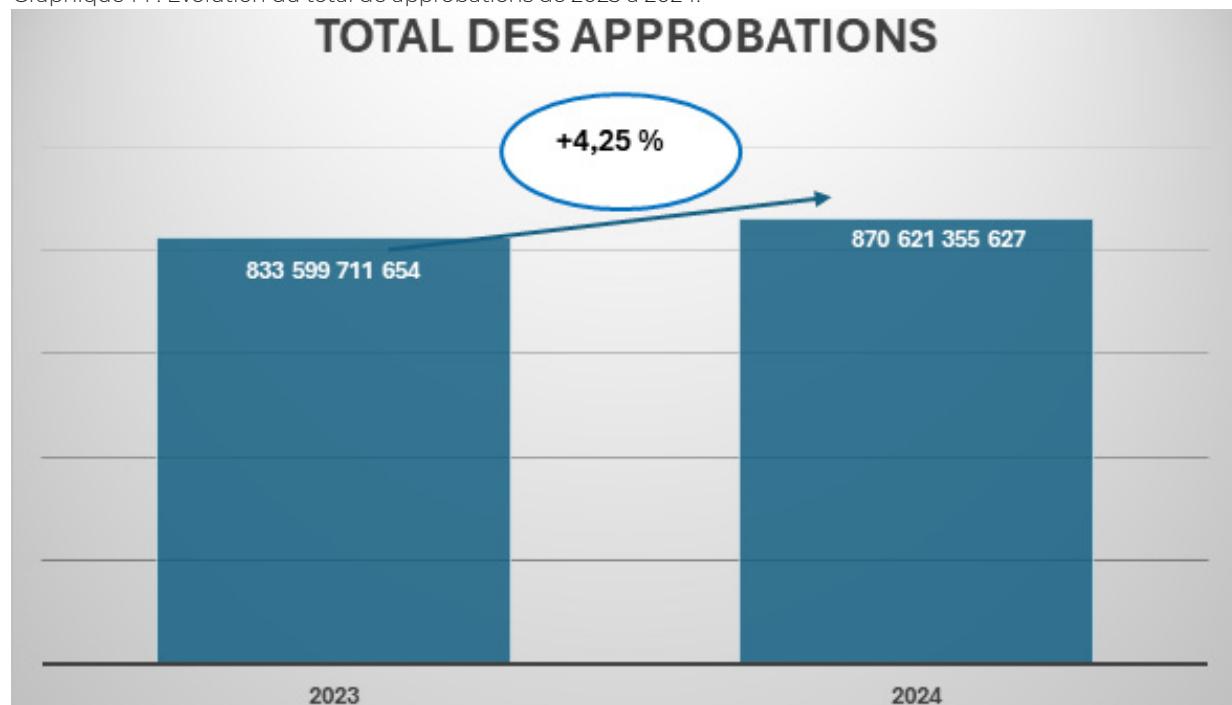




## 7.1 EVOLUTION DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE AU 31/12/2024

Au cours de l'année 2024, il a été approuvé un total de garanties de 870 621 355 627 FCFA, ce qui a permis de mobiliser un total de financements de 1 560 118 812 433 FCFA. Au 31/12/2024, les engagements globaux réels du FSA (pour lesquels les conventions sont signées) s'établissent à 493 063 756 947 FCFA contre 611 509 451 541 FCFA au 31/12/2023, soit une baisse nette de 118 445 694 594 FCFA (-19,37%) induit principalement par l'extinction importante des garanties "grands comptes" dont la durée est comprise entre 6 mois et un an. Ces engagements globaux sont composés des engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 364 688 373 943 FCFA et des engagements virtuels (garanties dont les conventions sont signées mais dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 128 375 383 004 FCFA.

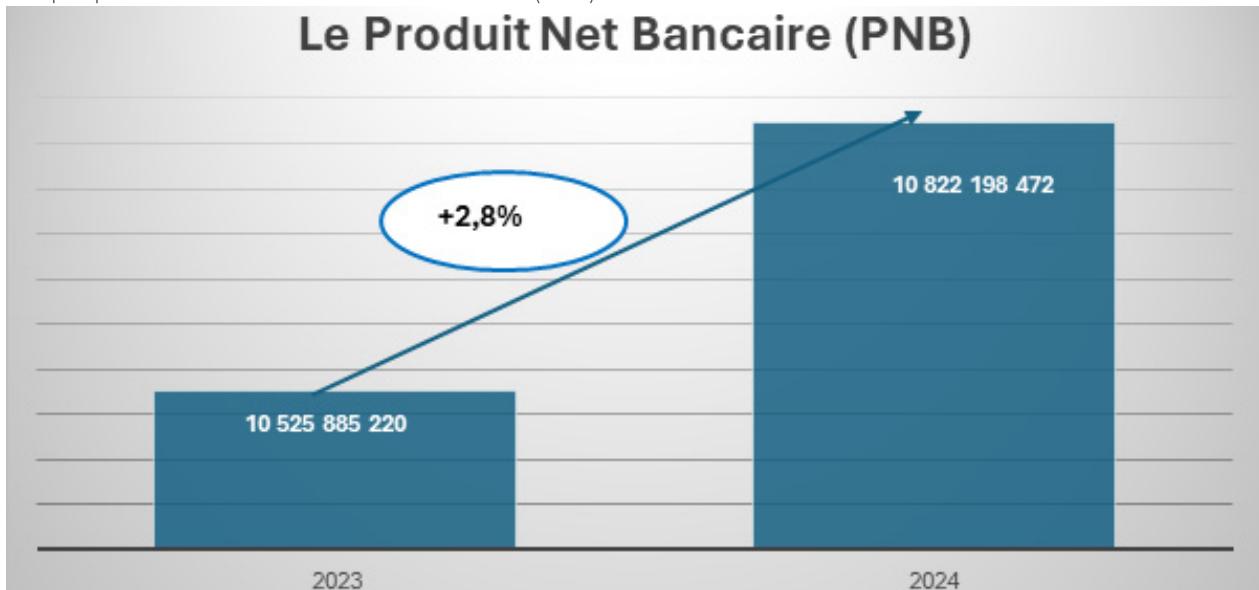
Graphique 14 : Evolution du total de approbations de 2023 à 2024.



Le Produit Net Bancaire (PNB) qui se chiffrait à 10 525 885 220 FCFA en 2023 passe à 10 822 198 472 FCFA en 2024, soit une hausse de 296 313 252 FCFA (+2,82%). Les charges d'exploitation se chiffrent au 31/12/2024 à 5 342 469 309 FCFA avec un coefficient d'exploitation de 0,49 contre 0,57 au 31/12/2023. Ceci explique que la richesse créée a permis de couvrir nettement les charges d'exploitation.



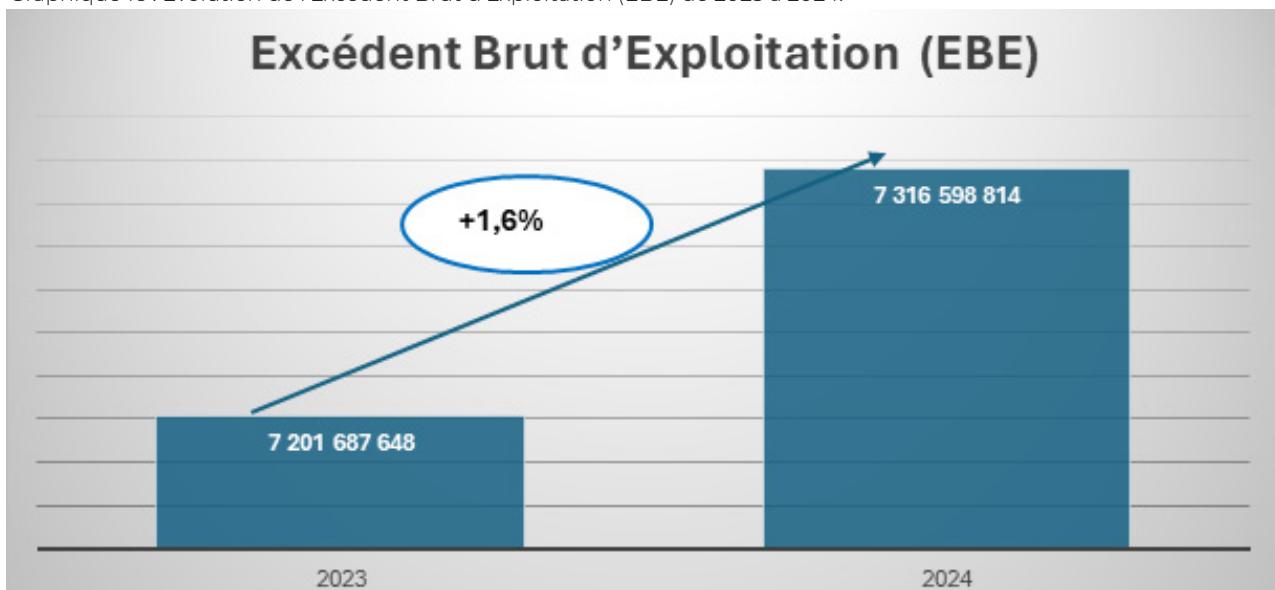
Graphique 15 : Evolution du Produit Net Bancaire (PNB) de 2023 à 2024.



Source : FSA

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2024 ressort positif pour un montant de 7 316 598 814 FCFA. Il enregistre une hausse de 114 911 166 FCFA (+1,60 %) par rapport à son niveau en 2023 où il était à 7 201 687 648 FCFA.

Graphique 16 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 2023 à 2024.

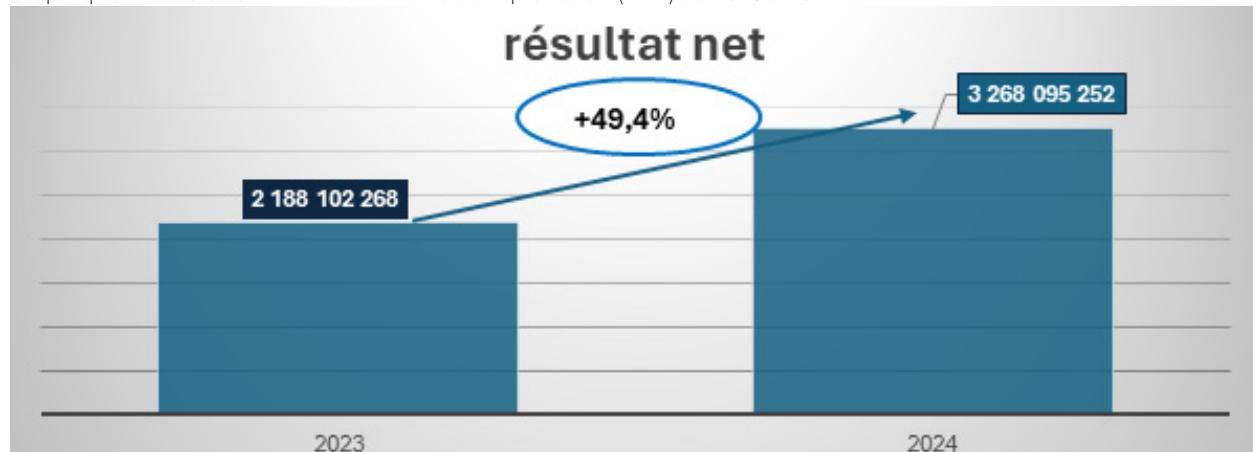


Source : FSA

Le résultat net bénéficiaire au 31/12/2024 est de 3 268 095 252 FCFA contre 2 188 102 268 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse de 1 079 992 984 FCFA (+49,36%).



Graphique 17 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 2023 à 2024.



Source : FSA

La hausse du résultat net s'explique par l'effet conjugué :

1. de l'accroissement des produits opérationnels induit par l'augmentation du volume d'activités dont les réalisations ont largement dépassé les prévisions ;
2. d'une activité financière riche en 2024 avec des placements additionnels ;
3. d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation ;
4. d'un bon dispositif de maîtrise des risques ayant permis de limiter le provisionnement

## 7.2 SITUATION PATRIMONIALE EN 2024

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 clôturent le 46ème exercice social du Fonds de Solidarité Africain (FSA) avec un total bilan de 261 978 673 918 FCFA contre 245 641 574 384 FCFA l'exercice précédent, soit une hausse de 16 337 099 534 FCFA (+6,65%).

Graphique 18 : Evolution du Total Bilan de 2023 à 2024



Source : FSA



Le niveau de trésorerie passe de 55,8 milliards de FCFA au 31/12/2023 à 63,2 milliards au 31/12/2024, soit une augmentation nette de 7,3 milliards (+13,2%). Cette hausse s'explique principalement par les encaissements enregistrés au titre des libérations du capital et du FSB ainsi que les recouvrements de créances.

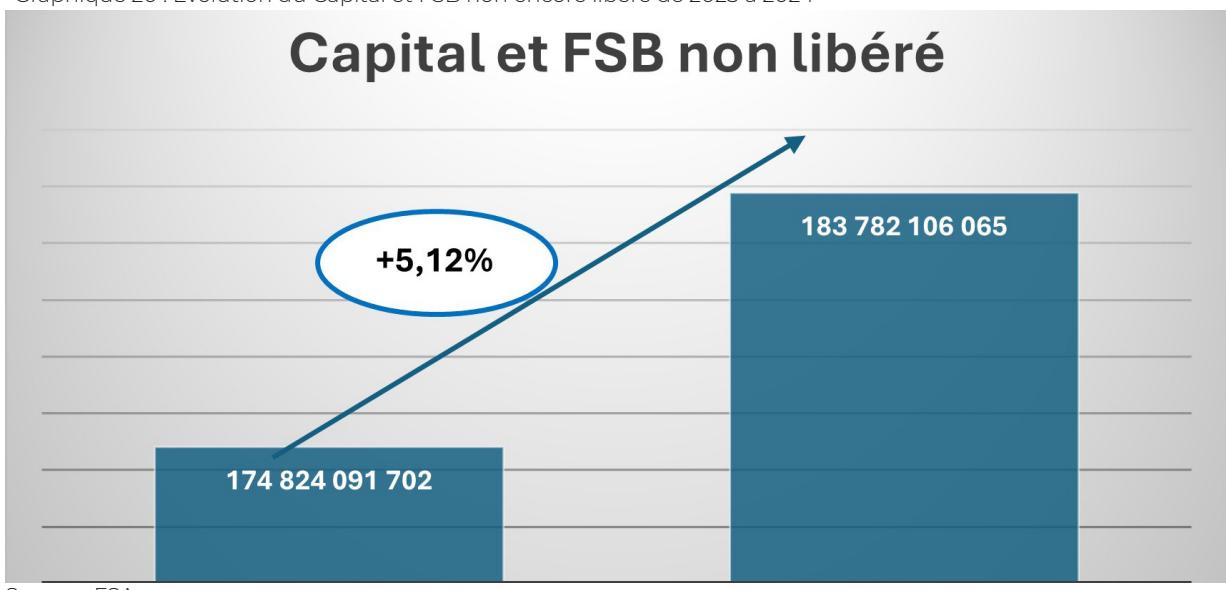
Cette hausse s'explique principalement par les encaissements enregistrés au titre des libérations du capital et du FSB ainsi que les recouvrements de créances.

Graphique 19 : Evolution de la trésorerie de 2023 à 2024.



Les créances sur les Actionnaires au titre du capital appelé et du FSB, passe de 174,8 milliards de FCFA au 31/12/2023 à 183,7 milliards de FCFA au 31/12/2024, soit une hausse nette de 8,9 milliards de FCFA (+5,12%).

Graphique 20 : Evolution du Capital et FSB non encore libéré de 2023 à 2024

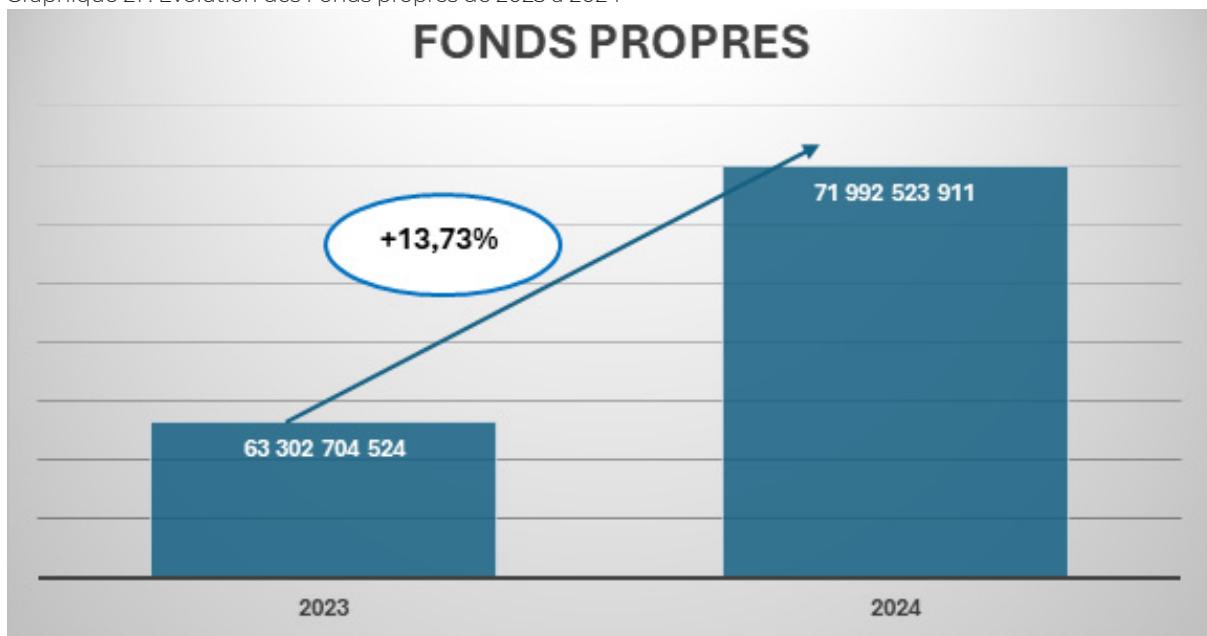




Les fonds propres effectifs totalisent un montant de 71,9 milliards FCFA au 31/12/2024 contre 63,3 milliards de FCFA au 31/12/2023, soit une hausse nette de 8,6 milliards de FCFA (+13,73%).

La hausse nette s'explique essentiellement par les encaissements enregistrés au titre du capital et du Fonds Spécial de Bonification, ainsi que la performance enregistrée sur 2024 en termes de résultat net.

Graphique 21 : Evolution des Fonds propres de 2023 à 2024



Source : FSA

Le bilan et le compte de résultat détaillés tels qu'arrêtés au 31/12/2024 se présentent ainsi qu'il suit :

# Bilan du FSA au 31 décembre 2024

ACTIF	MONTANTS	AMORTIS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS	Variation en valeur	%	PASSIF		MONTANTS NETS	Variation en valeur	%
						31/12/2024	31/12/2023			
<b>OPÉATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉATIONS INTERBANCAIRES</b>										
- Crédits à tiers	5 608 991 962	755 926 718	55 853 065 244	47 411 808 625	8 441 266 619	17,80	<b>DETTES INTERBANCAIRES</b>	0	0	0
- Autres en Banques	4 096 960	0	4 096 960	1 148 503	2 948 457	256,72	- Décaissements bancaires	0	0	0
- Dépôts à terme, cotations et autres	2 770 010	0	2 770 010	2 257 133 856	513 238 154	22,74	- Dépôts de garantie reçus	0	0	0
- Autres dépôts constitutifs	53 033 759 508	0	53 033 759 508	44 723 000 008	8 300 070 008	18,56	- Emprunts à court terme	0	0	0
- Autres sommes/échéanciers de crédit	54 826 766	0	54 826 766	54 826 766	0	0,00	- Contespartie C. banque-Garanties déposées non payées	0	0	0
- Autres sommes/échéanciers de crédit	755 926 718	0	375 000 000	-375 000 000			<b>OPÉATIONS DIVERSES</b>	4 772 571 091	5 532 144 159	-7 595 573 068 -13,73
<b>CREANCES AVEC LA CLIENTELE</b>										
- Crédences salines	2 565 358 733	0	2 565 358 733	1 186 939 787	1 378 418 946	116,13	- Sous total créateurs divers	38 0 955 426	79 580 991	-4,18 625 565 -52,36
- Prêts au personnel	595 034 186	0	595 034 186	430 205 073	164 829 113	38,31	- sous total compte d'ordre et divers	4 391 615 665	4 732 563 168	-340 947 503 -7,20
- Crédences courantes, nées des garanties	1 123 775 386	0	1 123 775 386	0	1 123 775 386	100,00				
- Crédences sur déboursement de dûurs des prêts	846 549 161	0	846 549 161	756 734 714	89 814 447	11,87	- Compte d'attente passif	4 255 846 540	4 490 684 304	-234 837 764 -5,23
- Crédences en souffrance	8 586 005 177	7 433 541 154	1 152 464 023	3 117 001 516	-1 964 537 492	-63,03	- Compte d'attente passif FSB	135 769 115	0	0
- Crédences douteuses & imprécises et contrefactives	5 283 778 718	4 131 672 059	1 152 197 422	-1 966 197 422	-63,05	- Compte de régularisation passif	135 769 115	241 818 854	-105 109 739 -43,87	
- Intérêts sur créances doublées, litigieuses ou contestées et com-	3 302 226 459	3 301 869 115	357 344	0	0	0	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	5	5	+5 -100,00
<b>OPÉATIONS SUR TITRES ET OPÉATIONS DIVERSES</b>										
- obligations	7 356 051 800	0	7 356 051 800	8 405 402 800	-1 049 351 000	-12,48		0	0	0
- Billets de trésorier	0	0	0	0	0	0	<b>RESERVES ENGAGEES</b>	1 218 208 455	1 218 208 455	0 0,00
- Titres de placement	2 299 797 452	0	2 299 797 452	1 119 273 709	1 180 523 743	105,47	- Réserve émises aux biomobilisations	1 218 208 455	1 218 208 455	0 0,00
sous total débiteurs divers	2 299 797 452	0	2 299 797 452	1 119 273 709	1 180 523 743	105,47	<b>RESERVES AFFECTÉES</b>	79 683 368	79 683 368	0 0,00
- Débiteurs divers	2 955 668 281	0	2 955 668 281	2 866 474 877	89 133 404	3,11	- Reserves affectées aux biomobilisations	79 683 368	0	0 0,00
- Total comptes d'ordres et divers	0	0	0	0	0	0	<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX</b>	0	0	0
- Compte de régularisation	1 515 558 248	0	1 515 558 248	1 570 409 085	-54 850 837	-3,49	- Provisions pour risques généraux	0	0	0
- Compte d'attente actif	227 822 269	0	227 822 269	14 792 735	213 029 554 ####	100,00	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 431 342 609	1 982 503 769	-51 161 160 -27,80
- Comptes de régularisation actif	1 212 227 744	0	1 212 227 744	1 281 227 744	-69 045 313	-5,39	- Provisions pour charges de retraite	1 186 366 815	1 365 756 991	-169 388 156 -12,49
- Comptes de régularisation passif	0	0	0	0	0	0	- Provisions indemnités fin de mandat ADM	49 000 000	443 000 000	-394 000 000 -88,94
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>							- Provisions pour cotations non pris	195 973 784	183 467 778	12,217 000 6,65
- Titres de participation	9 046 084 126	3 031 861 808	6 014 222 318	6 710 581 363	-694 359 051	-10,38	<b>RESERVES DISPONIBLES</b>	3 177 524 918	3 177 524 918	0 0,00
- Dépôts et cotournements	6 82 044 073	3 60 000 000	3 222 044 073	1 107 560 457	-785 516 384	- Reserves libres				
<b>Sous total immobilisations Financières</b>							<b>139 154 035</b>	<b>139 154 035</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
- Immobilisations d'exploit. en cours	660 000 000	360 000 000	360 000 000	1 098 054 957	-798 054 957	-72,68	<b>ECART DE REEVALUATION</b>			
- Immobilisations d'exploit. incorporelles	22 04 0 073	0	22 04 0 073	9 505 500	12 538 573	131,91		139 154 035	139 154 035	0 0,00
- Immobilisations d'exploit. incorporelles	7 114 9 01 884	2 671 861 808	4 443 040 086	4 353 882 753	89 157 333	2,05	- Ecart de réévaluation			
- Immobilisations d'exploit. incorporelles	89 530 152	0	89 530 152	793 655 550	-704 125 398	-88,72	<b>CAPITAL</b>	191 749 817 536	182 370 079 033	9 379 738 503 5,14
- Immobilisations d'exploit. incorporelles	222 76 0 975	108 534 141	24 226 825	43 813 935	-19 587 160	-44,71		57 248 240 121	52 326 515 981	4 921 724 140 0,41
- Immobilisations d'exploit. incorporelles	6 501 942 602	2 321 704 071	4 180 238 531	3 367 192 467	813 046 064	24,15	- Capital) appelle libéré	1 345 501 577 415	1 30 043 563 052	4 458 014 365 3,43
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 605	2 296 605	0	0	0	0	- Capital) appelle non libéré	58 500 000 000	50 000 000 000	9,35
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	298 371 558	149 3 26 990	149 044 568	149 220 743	-176 173	-0,12	<b>APPORT POUR DOTATION FS B</b>	9 219 341 108	8 719 341 108	-500 000 000 5,73
<b>Sous total immobilisations acquise s pour réalisation garantie</b>							- Dotations FS B appelle non versée	49 260 658 892	4 500 000 000	4 500 000 000 -48,13
- Immobilisations acquise par réalisation de garantie	1 249 138 159	0	1 249 138 159	1 249 138 159	0	0	- Report à nouveau débiteur	-2 357 723 346	-4 545 825 634	2 188 102 268 -48,13
<b>DOATATION FS B A RECEVOIR</b>	49 260 658 892	0	49 260 658 892	44 780 658 892	4 500 000 000		- Report à nouveau débiteur	-2 357 723 346	-4 545 825 634	2 188 102 268 -48,13
- Dotation FS B, souscription à recevoir	49 260 6 58 892	0	49 260 6 58 892	44 780 658 892	4 500 000 000					
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	134 501 447 173	0	134 501 447 173	130 043 432 810	4 458 014 363	3,43	<b>RESULTAT NET</b>	3 268 095 252	2 188 102 268	1 079 992 984 49,36
- Actionnaires, capital gérable non libéré	134 501 447 173	0	134 501 447 173	130 043 432 810	4 458 014 363	0	- Résultat de l'exercice			
<b>TOTAL</b>	27 3 200 003 566	11 221 329 680	261 978 673 948	245 641 574 384	16 337 099 534	6,65	<b>TOTAL</b>	261 978 673 948	245 641 574 384	16 337 099 534 6,65
<b>ENGAGEMENTS REELS RECUS</b>								364 688 373 943	4 93 408 912 660	128 720 538 717 26,09
- Allongements de durée de prêt;								753 976 80,8	847 434 54,3	-93 457 545 -11,03
- Engagements en garanties								3 63 934 397 045	-492 561 478 117	-128 627 081 072 -26,11



## Compte de résultat du FSA au 31 décembre 2024

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023	Variations en valeur	
			absolue	relative
<b>Produits sur opérations financières</b>	<b>3 973 319 165</b>	<b>3 450 053 549</b>	<b>523 265 616</b>	<b>15,17</b>
* Produits sur opérations de trésorerie	3 426 700 035	2 963 927 413	462 772 622	15,61
* Produits sur opérations titres	509 758 917	476 959 815	32 799 102	6,88
* Gains de change	36 860 213	9 166 321	27 693 892	302,13
<b>Charges sur opérations financières</b>	<b>36 457 802</b>	<b>56 386 328</b>	<b>-19 928 526</b>	<b>-35,34</b>
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interb	0	0	0	0
* Charges sur opérations sur titres			0	
* Pertes de change	12 632 019	38 497 741	-25 865 722	-67,19
* Charges sur prestations de services financiers	0	0		
* Autres charges d'exploitation bancaires	23 825 783	17 888 587	5 937 196	33,19
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 936 861 363</b>	<b>3 393 667 221</b>	<b>543 194 142</b>	<b>16,01</b>
<b>Produits opérationnels</b>	<b>7 432 652 684</b>	<b>7 633 435 397</b>	<b>-200 782 713</b>	<b>-2,63</b>
* Intérêts sur avals mis en jeu	547 315 575	501 217 398	46 098 177	9,20
* Intérêts sur prêts au personnel	23 300 344	6 009 010	17 291 334	287,76
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	31 125 408	97 756 849	-66 631 441	-68,16
* Dividendes/titres de participation	50 460 000	46 722 222	3 737 778	8,00
* Commissions d'aval	1 745 582 965	2 762 260 835	-1 016 677 870	-36,81
* Commissions d'engagement	4 165 942 392	4 216 766 433	-50 824 041	-1,21
* Commissions /bonifications	0	0	0	0
* Rémunération sur gestion FSB	0	0	0	0
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arranger	868 926 000	0	868 926 000	
* Recettes diverses	0	2 702 650	-2 702 650	-100,00
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<b>4 052 915 233</b>	<b>3 825 414 970</b>	<b>227 500 263</b>	<b>5,95</b>
* Frais du personnel	2 232 835 019	2 065 885 343	166 949 676	8,08
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	1 820 080 214	1 759 529 627	60 550 587	3,44
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 316 598 814</b>	<b>7 201 687 648</b>	<b>114 911 166</b>	<b>1,60</b>
<b>Reprises des provisions</b>	<b>2 008 868 534</b>	<b>10 672 830 256</b>	<b>-8 663 961 722</b>	<b>-81,18</b>
* RepriSES des provisions sur créances en souffrance	1 966 075 967	10 672 830 256	-8 706 754 289	-81,58
* RepriSES des provisions pour risques et charges	42 792 567	0	42 792 567	
* RepriSES des provisions pour risques généraux	0	0		
* RepriSES des amortissements	0	0	0	0
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>170 122 230</b>	<b>149 851 259</b>	<b>20 270 971</b>	<b>13,53</b>
* Dotations aux amortissements	170 122 230	149 851 259	20 270 971	13,53
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>4 486 028 617</b>	<b>5 589 707 721</b>	<b>-1 103 679 104</b>	<b>-19,74</b>
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	3 366 596 771	4 421 329 572	-1 054 732 801	-23,86
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	0	0	0	0
* Dotations aux provisions pour charges et risques	1 119 431 846	1 168 378 149	-48 946 303	-4,19
* Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0	0
<b>Pertes sur créances irrecoverables</b>	<b>1 207 769 202</b>	<b>10 339 298 954</b>	<b>-9 131 529 752</b>	
* Pertes sur créances irrecoverables	1 207 769 202	10 339 298 954	-9 131 529 752	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 461 547 299</b>	<b>1 795 659 970</b>	<b>1 665 887 329</b>	<b>92,77</b>
<b>Produits et profits exceptionnels</b>	<b>102 526 012</b>	<b>474 905 967</b>	<b>-372 379 955</b>	<b>-78,41</b>
* Produits et profits exceptionnels	99 999 000	401 000 000	-301 001 000	-75,06
* Produits et profits sur exercices antérieurs	2 527 012	73 905 967	-71 378 955	-96,58
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>295 978 059</b>	<b>82 463 669</b>	<b>213 514 390</b>	<b>258,92</b>
* Pertes exceptionnelles	216 247 675	23 456 632	192 791 043	
* Pertes sur exercices antérieurs	79 730 384	59 007 037	20 723 347	35,12
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-193 452 047</b>	<b>392 442 298</b>	<b>-585 894 345</b>	<b>-149,29</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>3 268 095 252</b>	<b>2 188 102 268</b>	<b>1 079 992 984</b>	<b>49,36</b>





[www.fondsolidariteafricain.org](http://www.fondsolidariteafricain.org)

